

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers.

Les états financiers et toute l'information figurant dans le présent rapport annuel sont de la responsabilité de la direction. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a audité les états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes canadiennes d'audit, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



GUY LAFRENIÈRE

Vice-président à l'administration et aux finances



JÉAN DE SERRES

Président et chef de la direction

Montréal, le 16 juin 2011

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Héma-Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec



RENAUD LACHANCE, FCA
Auditeur

Montréal, le 16 juin 2011

ÉTATS FINANCIERS

RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en milliers de dollars)

	2011	2010
PRODUITS		
Produits sanguins vendus aux centres hospitaliers du Québec	298 014 \$	292 195 \$
Subventions du gouvernement du Québec	32 235	30 925
Tissus humains vendus aux centres hospitaliers du Québec	2 475	1 897
Intérêts sur dépôts bancaires	200	95
Autres	3 329	2 940
	336 253	328 052
CHARGES (note 3)	333 296	325 149
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (avant l'élément suivant)	2 957	2 903
Crédits aux centres hospitaliers du Québec relatifs à l'exercice précédent (note 4)	(2 903)	(3 351)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) NET DES PRODUITS SUR LES CHARGES	54 \$	(448) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

VARIATION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en milliers de dollars)

	2011	2010
ACTIF NET AU DÉBUT	3 818 \$	4 266 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) NET DES PRODUITS SUR LES CHARGES	54	(448)
ACTIF NET À LA FIN	3 872 \$	3 818 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS

(en milliers de dollars)

	2011	2010
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse (note 11)	13 587 \$	19 458 \$
Débiteurs (note 5)	2 939	2 499
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	-	2 522
Stocks (note 6)	33 631	36 340
Frais payés d'avance (note 7)	1 292	2 474
	51 449	63 293
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	39 255	36 671
FRAIS REPORTÉS (note 9)	1 396	1 455
	92 100 \$	101 419 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Emprunt sur la marge de crédit (notes 10 et 11)	- \$	15 004 \$
Emprunt à court terme (note 10)	-	3 000
Créditeurs et charges à payer (note 12)	27 122	32 650
Subventions reportées du gouvernement du Québec	8 429	-
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt	4 294	5 113
Versement sur la dette à long terme (note 13)	4 917	3 882
	44 762	59 649
DETTE À LONG TERME (note 13)	35 546	30 491
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 14)	7 920	7 461
	88 228	97 601
ACTIF NET	3 872	3 818
	92 100 \$	101 419 \$

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (NOTES 16 ET 17)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,


 JEAN-PIERRE ALLAIRE
 Administrateur


 RENÉ CARIGNAN
 Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en milliers de dollars)

	2011	2010
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) NET DES PRODUITS SUR LES CHARGES	54 \$	(448) \$
ÉLÉMENTS DES RÉSULTATS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 838	4 570
Amortissement des frais reportés	59	60
Perte sur radiation et cession d'immobilisations corporelles	227	15
Perte (gain) de change non réalisé	(710)	303
Augmentation du passif au titre des prestations constituées	459	114
	4 927	4 614
VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT		
Augmentation des débiteurs	(440)	(352)
Diminution des stocks	2 709	520
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	1 182	(109)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(5 566)	1 530
Augmentation (diminution) des subventions reportées du gouvernement du Québec	10 951	(2 522)
Augmentation (diminution) de l'avance du gouvernement du Québec	(819)	2 764
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	12 944	6 445
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 613)	(8 474)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	2	2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 611)	(8 472)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de la dette à long terme	10 200	6 108
Augmentation (diminution) de l'emprunt à court terme	(3 000)	3 000
Remboursement de la dette à long terme	(4 110)	(4 194)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 090	4 914
GAIN (PERTE) DE CHANGE NON RÉALISÉ SUR TRÉSORERIE ET ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT LIBELLÉS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE	710	(303)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	9 133	2 584
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 454	1 870
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	13 587 \$	4 454 \$
La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :		
Encaisse (note 11)	13 587 \$	19 458 \$
Emprunt sur la marge de crédit (note 11)	-	(15 004)
	13 587 \$	4 454 \$
Intérêts versés	1 409 \$	1 282 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles financée par les créditeurs et charges à payer	577 \$	539 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q., chapitre C-38), a continué son existence en vertu de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance* (L.Q. 1998, chapitre 41). Héma-Québec est une personne morale à but non lucratif qui a pour mission de fournir avec efficacité des composants et substituts sanguins, des tissus humains et du sang de cordon sécuritaires, de qualité optimale et en quantité suffisante pour répondre aux besoins de la population québécoise; d'offrir et de développer une expertise, des services et des produits spécialisés et novateurs dans les domaines de la médecine transfusionnelle et de la greffe de tissus humains. Héma-Québec fonctionne dans un environnement réglementé conformément aux exigences de la *Loi fédérale sur les aliments et drogues* et sous licence de la Direction des produits biologiques et thérapies génétiques de Santé Canada. Héma-Québec n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Héma-Québec utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (l'ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations, la provision pour équité salariale ainsi que le passif au titre des prestations constituées.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits provenant de la vente des produits sanguins, labiles et stables, et des tissus humains sont constatés au moment de la livraison et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant des subventions du gouvernement du Québec relativement aux produits et services suivants soit : tissus humains, cellules souches, sang de cordon, laboratoire de référence, banque d'yeux et le produit Synagis, sont comptabilisés selon la méthode du report et constatés au cours de l'exercice dans lequel les charges sont constatées.

STOCKS

Les stocks de produits sanguins, labiles et stables, de plasma pour fractionnement, de matériel de collecte et de laboratoire et de tissus humains sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif moins les charges de ventes variables qui s'appliquent.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Bâtiment	4 %
Améliorations physiques	5 % et 10 %
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel roulant	20 %
Machinerie et équipement	10 % et 20 %
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Logiciels informatiques	33 1/3 %
Progiciels informatiques	20 %

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles : leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés afférents au droit d'occuper un lieu sont comptabilisés au coût et amortis linéairement en fonction de la durée du bail.

CONVERSION DES DEVICES

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées au taux de change mensuel moyen. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont évalués au taux de change mensuel moyen historique. Les gains et les pertes de change à la conversion des actifs et passifs monétaires sont pris en compte dans le calcul du résultat net de l'exercice.

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES SALARIÉS

Héma-Québec offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par Héma-Québec et les participants des régimes. Elle offre également à ses salariés certains avantages après la cessation d'emploi mais avant le départ à la retraite ainsi que, pour certains retraités, des avantages d'assurance santé et d'assurance vie.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite est établi de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, et il inclut le coût des services passés découlant d'une modification de régime, ainsi que les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement prévu des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des prestations constituées est présenté dans le bilan pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les obligations au titre des prestations constituées et les avantages complémentaires de retraite sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, les taux des obligations gouvernementales, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et l'évolution des coûts des soins de santé.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement prévu des actifs, ceux-ci sont évalués selon la méthode de la valeur liée au marché.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs du régime et le rendement prévu à long terme de ces actifs, de l'écart entre l'expérience du régime et les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées, ainsi que des modifications à ces hypothèses.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés participants soit 11 ans pour le régime de retraite des employés syndiqués, 12 ans pour le régime de retraite des employés non syndiqués, 6 ans pour le régime supplémentaire, 14 ans pour les régimes d'assurance vie et des soins médicaux et 2 ans pour les avantages postérieurs à l'emploi.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique d'Héma-Québec consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le montant disponible ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse.

3. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

				2011	2010
	PRODUITS LABILES	PRODUITS STABLES	AUTRES SERVICES	TOTAL	TOTAL
Salaires et avantages sociaux	74 520 \$	448 \$	8 322 \$	83 290 \$	78 571 \$
Fournitures médicales et de collectes	26 776	555	6 047	33 378	33 063
Produits stables	-	167 428	-	167 428	165 853
Services achetés	59	1 533	3 737	5 329	5 433
Perte sur radiation et cessions d'immobilisations corporelles	225	-	2	227	15
Perte de change	324	5 074	-	5 398	4 251
Amortissement des immobilisations corporelles	4 522	8	308	4 838	4 570
Intérêts sur dette à long terme	1 436	-	-	1 436	1 304
Autres intérêts et frais de banque	326	-	-	326	286
Assurances	2 908	-	-	2 908	5 722
Autres charges	24 096	83	1 595	25 774	25 142
SOUS-TOTAL	135 192 \$	175 129 \$	20 011 \$	330 332 \$	324 210 \$
Plasma pour fractionnement *	(8 508)	8 508			
Variation de l'inventaire des produits finis	863	2 112	(11)	2 964	939
TOTAL	127 547 \$	185 749 \$	20 000 \$	333 296 \$	325 149 \$

* Certains coûts de plasma pour fractionnement sont encourus en ce qui a trait aux produits labiles et réalloués aux produits stables sur la base des coûts encourus. La répartition des coûts est effectuée en fonction des unités expédiées.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

4. CRÉDITS AUX CENTRES HOSPITALIERS DU QUÉBEC RELATIFS À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les tarifs budgétaires pour l'ensemble des produits sanguins sont déposés annuellement auprès de Sigmasanté qui est l'organisme de gestion de l'approvisionnement en commun désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux conformément à la section VI de la *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance*. Après consultation auprès du Comité de gestion de l'approvisionnement et du financement (CGAF), les tarifs budgétaires sont entérinés par Sigmasanté. Le CGAF est un comité consultatif pour la Direction de la biovigilance, qui elle-même relève de la Direction générale des services de santé et médecine universitaire. Le CGAF a pour rôle de faire des recommandations portant sur les questions financières et comptables entourant l'approvisionnement en produits sanguins.

À la fin de chaque exercice financier, Héma-Québec effectue un ajustement des tarifs budgétaires afin de refléter une meilleure estimation des tarifs finaux pour les produits sanguins vendus aux centres hospitaliers du Québec. À l'intérieur d'un délai de six mois suivant la fin de l'exercice financier, Héma-Québec effectue une reddition de comptes auprès de Sigmasanté et du CGAF en vue de l'approbation des tarifs finaux.

5. DÉBITEURS

	2011	2010
Clients	528 \$	487 \$
Taxes de vente	2 016	1 731
Autres débiteurs	395	281
	2 939 \$	2 499 \$

6. STOCKS

	2011	2010
Produits stables	21 903 \$	25 883 \$
Plasma pour fractionnement	5 291	3 442
Produits labiles	3 065	3 928
Matériel de collecte	2 039	2 129
Matériel de laboratoire	726	362
Tissus humains	607	596
	33 631 \$	36 340 \$

7. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2011	2010
Assurances	319 \$	949 \$
Cotisations à la Commission de la santé et de la sécurité au travail	-	635
Autres	973	890
	1 292 \$	2 474 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

							2011	2010
	TERRAIN	BÂTIMENT, AMÉLIORATIONS PHYSIQUES ET LOCATIVES	MACHINERIE, MATÉRIEL ROULANT ET ÉQUIPEMENT	MOBILIER ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	LOGICIELS ET PROGICIELS INFORMATIQUES	TOTAL	TOTAL
COÛT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Solde d'ouverture	2 140 \$	36 001 \$	17 778 \$	3 813 \$	7 192 \$	8 207 \$	75 131 \$	67 055 \$
Acquisitions	-	3 232	2 188	465	795	971	7 651	8 959
Dispositions	-	(1 212)	(630)	(17)	(1 262)	(13)	(3 134)	(883)
Solde de clôture	2 140 \$	38 021 \$	19 336 \$	4 261 \$	6 725 \$	9 165 \$	79 648 \$	75 131 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Solde d'ouverture	- \$	12 470 \$	10 012 \$	3 270 \$	6 148 \$	6 560 \$	38 460 \$	34 756 \$
Charges d'amortissement	-	1 802	1 492	240	646	658	4 838	4 570
Incidence des dispositions	-	(1 012)	(606)	(16)	(1 262)	(9)	(2 905)	(866)
Solde de clôture	- \$	13 260 \$	10 898 \$	3 494 \$	5 532 \$	7 209 \$	40 393 \$	38 460 \$
VALEUR NETTE	2 140 \$	24 761 \$	8 438 \$	767 \$	1 193 \$	1 956 \$	39 255 \$	36 671 \$

* Les coûts cumulés des travaux en cours au 31 mars 2011 s'élèvent à 1 288 \$ excluant les taxes dont 1 150 \$ dans la catégorie logiciels et progiciels et 138 \$ dans la catégorie matériel roulant (7 344 \$ au 31 mars 2010 dont 4 608 \$ inclus dans la catégorie améliorations physiques, 2 019 \$ dans la catégorie machinerie et équipement, 354 \$ dans la catégorie améliorations locatives, 341 \$ dans les catégories logiciels et progiciels et 22 \$ dans la catégorie équipement informatique). L'amortissement de ces immobilisations corporelles débutera lorsque les projets seront terminés et les immobilisations mises en service.

9. FRAIS REPORTÉS

En vertu d'un bail emphytéotique, Héma-Québec a payé une somme initiale de 1 875 \$ afin d'obtenir le droit d'occuper les lieux de l'Université Laval pour une période de trente ans échéant en 2034. L'amortissement de la période est de 59 \$ (60 \$ en 2010) et a été imputé aux résultats sous le regroupement « Autres charges ». L'amortissement cumulé selon la méthode linéaire est de 479 \$ (420 \$ en 2010).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

10. FACILITÉS DE CRÉDITS

Héma-Québec a été autorisée par le ministre de la Santé et des Services sociaux à instituer un régime d'emprunts en vertu de l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière*. Ce régime d'emprunts permet à Héma-Québec d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence de 77 000 \$ et ce, d'ici le 31 mai 2012. Ces emprunts serviront à financer notamment, les découverts bancaires, l'acquisition et le renouvellement d'actifs, des travaux majeurs aux bâtiments, le renouvellement de prêts et des projets de sécurité des produits à des taux d'emprunts similaires ou équivalents à ceux du gouvernement du Québec. Les sommes empruntées, en vertu de ce régime au 31 mars 2011, sont réparties de la façon suivante :

	2011	2010
Emprunt sur la marge de crédit	- \$	15 004 \$
Emprunt à court terme	-	3 000
Emprunts à long terme (inclus à la note 13)	27 749	19 294
	27 749 \$	37 298 \$

Héma-Québec dispose aussi d'une marge de crédit rotative de 15 000 \$ auprès d'une institution financière, portant intérêt au taux préférentiel et pouvant être modifié au gré de la banque. Cette marge de crédit est remboursable à tout moment et n'a pas été utilisée en fin d'année 2010 et 2011.

11. ENCAISSE ET EMPRUNT SUR LA MARGE DE CRÉDIT

L'encaisse au montant de 13 587 \$ (19 458 \$ en 2010) et l'emprunt sur marge de crédit au montant nul (15 004 \$ en 2010) étant détenus auprès de deux institutions différentes sont présentés distinctement au bilan en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du secteur public puisque les conditions requises pour présenter un montant net de 13 587\$ (4 454 \$ en 2010) ne sont pas rencontrées.

12. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2011	2010
Fournisseurs	19 059 \$	23 655 \$
Salaires et charges sociales	8 063	8 995
	27 122 \$	32 650 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

13. DETTE À LONG TERME

	2011	2010
Emprunt, garanti par le terrain et un bâtiment d'une valeur comptable nette de 3 839 \$, remboursable par versement mensuel de 24 \$ (capital seulement), à taux fixe de 4,12 %, renouvelable en 2011 et échéant en 2023.	3 593 \$	3 877 \$
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 194 \$ (capital seulement), à taux fixes variant de 2,92 % à 4,67 %, échéant entre 2012 et 2016.	7 061	5 600
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 192 \$ (capital seulement), à taux fixes variant de 3,42 % à 5,17 %, renouvelables entre 2011 et 2020 et échéant entre 2013 et 2030.	29 809	24 896
	40 463	34 373
Portion à court terme	(4 917)	(3 882)
	35 546 \$	30 491 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme au cours des exercices futurs reflètent l'hypothèse du renouvellement aux mêmes conditions :

2012	4 917 \$
2013	3 974
2014	3 894
2015	3 654
2016	2 858
2017 et suivantes	21 166 \$

14. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

Héma-Québec a plusieurs régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés qui garantissent à la plupart des salariés le paiement des prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite. Ils prévoient également pour les rentes en paiement une indexation partielle en fonction de l'inflation.

TOTAL DES PAIEMENTS EN ESPÈCES

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2011, qui est constitué des cotisations d'Héma-Québec à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés s'est chiffré à 7 601 \$ (7 296 \$ en 2010).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

14. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (SUITE)**DATES DES ÉVALUATIONS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

Héma-Québec évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la valeur actuarielle des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque année. Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires sont les suivantes :

	DATE D'EFFET DE L'ÉVALUATION ACTUARIELLE LA PLUS RÉCENTE	DATE D'EFFET DE L'ÉVALUATION ACTUARIELLE OBLIGATOIRE
Régime de retraite pour le personnel syndiqué	31 décembre 2007	31 décembre 2010
Régime de retraite pour le personnel cadre, professionnel, technique et de soutien administratif	31 décembre 2007	31 décembre 2010
Régime supplémentaire de retraite pour les dirigeants	31 décembre 2007	31 décembre 2010
Autres régimes d'avantages sociaux futurs	31 décembre 2009	31 décembre 2012

OBLIGATION AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	104 116 \$	5 564 \$	92 962 \$	5 070 \$
Coût des avantages pour services rendus	8 363	2 291	7 731	2 283
Intérêts débiteurs sur l'obligation moyenne	6 372	176	5 714	173
Prestations versées	(3 069)	(2 367)	(2 347)	(2 398)
Perte actuarielle	55	31	56	436
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	115 837 \$	5 695 \$	104 116 \$	5 564 \$

ACTIFS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Valeur actuarielle des actifs des régimes, au début de l'exercice	96 864 \$	- \$	87 501 \$	- \$
Cotisations versées par l'employeur	5 234	2 367	4 898	2 398
Cotisations versées par les employés	3 637	-	3 360	-
Rendement prévu sur les actifs moyens	5 986	-	5 427	-
Prestations versées	(3 069)	(2 367)	(2 347)	(2 398)
Perte sur les actifs	(286)	-	(1 975)	-
Valeur actuarielle des actifs des régimes, à la fin de l'exercice	108 366 \$	- \$	96 864 \$	- \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

14. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (SUITE)

COMPOSITION DES ACTIFS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

(en % au 31 mars)	2011	2010
Actions	60 %	57 %
Obligations	36 %	37 %
Autres	4 %	6 %
TOTAL	100%	100%

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES MONTANTS INSCRITS DANS LES ÉTATS FINANCIERS

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Valeur actuarielle des actifs des régimes	108 366 \$	- \$	96 864 \$	- \$
Obligation au titre des prestations constituées	115 837	5 695	104 116	5 564
Situation financière – déficit	(7 471)	(5 695)	(7 252)	(5 564)
Pertes actuarielles nettes non amorties	5 018	228	5 158	197
Passif au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	(2 453) \$	(5 467) \$	(2 094) \$	(5 367) \$

CLASSIFICATION DES PASSIFS INSCRITS DANS LES ÉTATS FINANCIERS D'HÉMA-QUÉBEC

	2011	2010
Régimes de retraite	2 453 \$	2 094 \$
Autres régimes	5 467	5 367
TOTAL DU PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	7 920 \$	7 461 \$

Tous les régimes d'Héma-Québec présentent des obligations au titre des prestations constituées qui excèdent les actifs.

COÛT CONSTATÉ DE L'EXERCICE

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Coût net des avantages pour services rendus	4 726 \$	2 291 \$	4 371 \$	2 283 \$
Amortissement des pertes actuarielles	481	-	296	-
Dépense d'intérêt au titre des avantages de retraite	386	176	287	173
COÛT CONSTATÉ AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	5 593 \$	2 467 \$	4 954 \$	2 456 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

14. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (SUITE)

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU 31 MARS				
Taux d'actualisation	6,00 %	4,20 %	6,00 %	4,40 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
COÛT DES PRESTATIONS POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 MARS				
Taux d'actualisation	6,00 %	4,40 %	6,00 %	4,60 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,00 %	-	6,00 %	-
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

TAUX TENDANCIELS HYPOTHÉTIQUES DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ

	2011	2010
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé au 31 mars	10,00 %	10,00 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5,00 %	5,00 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2020	2020

15. GESTION DES RISQUES DE CHANGE

Dans le cours normal de son exploitation, Héma-Québec réalise approximativement 75 % de ses achats de produits stables, de fournitures médicales et de collectes en dollars US et est donc exposée aux fluctuations des devises. Héma-Québec s'est dotée d'une politique de gestion de risque de change et a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change notamment par contrats de change. Héma-Québec s'est engagée, par 26 contrats de change, à acheter des devises américaines pour un montant de 134 000 \$ au taux de 1,0267 pour la période du 1^{er} avril 2011 au 22 mars 2012 pour gérer le risque de change afférent à l'achat de produits stables et de fournitures médicales et de collectes (en 2010, 26 contrats de change pour un montant de 136 800 \$ au taux de 1,06171 pour la période du 1^{er} avril 2010 au 8 mars 2011). Ces contrats couvrent 90 % des engagements minimums prévus en devises. Au 31 mars 2011, les pertes latentes sur contrats de change sont évaluées à 7 651 \$ (6 280 \$ au 31 mars 2010).

Le bilan inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard d'actifs et de passifs financiers libellés en devise américaine :

DEVICES US	2011	2010
Encaisse	733 \$	8 936 \$
Créditeurs et charges à payer	5 794 \$	11 635 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars)

16. ENGAGEMENTS

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates au cours des vingt-trois prochaines années pour ses locaux d'exploitation et administratifs. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Les charges de loyers de l'exercice clos le 31 mars 2011 s'élèvent à 2 342 \$ (2 386 \$ en 2010) pour les locaux. Les paiements minimums futurs relatifs aux baux à long terme s'établissent comme suit :

2012	2 230 \$
2013	2 230
2014	2 024
2015	1 728
2016	1 724
2017 et suivantes	28 008 \$

17. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, Héma-Québec est exposée à diverses actions et réclamations. Héma-Québec conteste le bien-fondé de l'ensemble de ces actions et réclamations et la direction estime que les règlements à venir n'influenceront pas de façon importante la situation financière et les résultats.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Héma-Québec est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Héma-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conforme à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements financiers contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôles internes qui comprend la communication aux employés des règles d'éthique et du code de conduite d'Hydro-Québec dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Ce système a pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein d'Hydro-Québec ni dans l'une de ses filiales. Le Comité de vérification a pour mandat de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie et de recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers. Le Comité de vérification rencontre la Direction, le vérificateur interne et les auditeurs externes afin de discuter des résultats de leurs audits et des constatations qui en découlent quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et quant au fonctionnement du système de contrôles internes d'Hydro-Québec. Le vérificateur interne et les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2010 ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Les états financiers consolidés de l'exercice 2009 ont été audités conjointement par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Le président
du Conseil d'administration,



Michael L. Turcotte

Le président-directeur général,



Thierry Vandal

La vice-présidente –
Comptabilité et contrôle,



Lise Croteau

Montréal, Québec

Le 18 février 2011

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Ministre des Finances du Québec,

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Hydro-Québec, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2010 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, des flux de trésorerie et du résultat étendu pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 2010, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

AUTRE POINT

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ont été audités par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui ont exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 5 février 2010.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception de l'application des modifications de conventions comptables expliquées à la note 2 afférente aux états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Renaud Lachance, FCA auditeur

Montréal, Québec
Le 18 février 2011

a) CA auditeur permis n° 6992
b) CA auditeur permis n° 13764

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2010	2009 (retraité, note 2)
Produits		12 338	12 333
Charges			
Exploitation		2 581	2 527
Achats d'électricité et de combustible		1 390	1 207
Amortissement	4	2 605	2 372
Taxes	5	909	928
Reports réglementaires	3	(188)	30
		7 297	7 064
Bénéfice d'exploitation		5 041	5 269
Frais financiers	6	2 526	2 398
Bénéfice net		2 515	2 871

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2010	2009
Solde au début de l'exercice, publié		17 312	16 445
Ajustements	2	(3 976)	(3 812)
Solde au début de l'exercice, retraité		13 336	12 633
Bénéfice net		2 515	2 871
		15 851	15 504
Dividende	18	1 886	2 168
Solde à la fin de l'exercice		13 965	13 336

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2010	2009 (retraité, note 2)
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		80	472
Placements temporaires		1 230	2 117
Clients et autres débiteurs	15	1 813	1 955
Instruments dérivés	15	889	1 324
Actifs réglementaires	3	43	71
Matériaux, combustible et fournitures		321	339
		4 376	6 278
Immobilisations corporelles	7	55 512	53 824
Écart d'acquisition et actifs incorporels	8	1 235	1 212
Placements	9	114	109
Instruments dérivés	15	952	753
Actifs réglementaires	3	1 144	883
Autres actifs	10	2 565	1 933
		65 898	64 992
PASSIF			
Passif à court terme			
Emprunts		18	29
Créditeurs et charges à payer		2 017	2 009
Dividende à payer	18	1 886	2 168
Intérêts courus		909	899
Instruments dérivés	15	308	246
Passifs réglementaires	3	58	3
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	11	1 933	586
		7 129	5 940
Dette à long terme	11	36 439	37 054
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	12	504	467
Instruments dérivés	15	2 114	1 960
Passifs réglementaires	3	1	23
Autres passifs à long terme	13	857	826
Dette à perpétuité	14	288	303
		47 332	46 573
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	18	4 374	4 374
Bénéfices non répartis		13 965	13 336
Cumul des autres éléments du résultat étendu		227	709
		14 192	14 045
		18 566	18 419
		65 898	64 992
Engagements et éventualités	22		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,
le président du Comité de vérification,



Jacques Leblanc

le président du Conseil d'administration,



Michael L. Turcotte

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2010	2009 (retraité, note 2)
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		2 515	2 871
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	4	2 605	2 372
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux titres d'emprunt	6	127	117
Reports réglementaires	3	(188)	30
Autres		27	(6)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	20	122	(36)
Variation nette de l'actif et du passif au titre des prestations constituées		(569)	(561)
		4 639	4 787
Activités d'investissement			
Ajouts aux immobilisations corporelles		(3 916)	(3 989)
Ajouts aux actifs incorporels	8	(88)	(61)
Encaissements du remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998		9	19
Cession (acquisition) de placements		10	(15)
Acquisition d'une participation	16	–	(580)
Coûts liés au Plan global en efficacité énergétique		(216)	(257)
Cession nette de placements temporaires		891	1 430
Autres		8	(22)
		(3 302)	(3 475)
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		1 593	4 135
Remboursement de dette à long terme		(1 083)	(1 233)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit	15	2 322	1 125
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit	15	(2 374)	(2 950)
Variation nette des emprunts à court terme		(13)	(32)
Dividende versé		(2 168)	(2 252)
Autres		(2)	(2)
		(1 725)	(1 209)
Variation des cours du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(4)	(16)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(392)	87
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		472	385
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		80	472
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	20		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	2010	2009 (retraité, note 2)
Bénéfice net	2 515	2 871
Autres éléments du résultat étendu		
Variation des (pertes reportées) gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(38)	9
Reclassement aux résultats des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(444)	(543)
	(482)	(534)
Résultat étendu	2 033	2 337

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Hydro-Québec doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale tel qu'il a été établi par la Loi sur la Régie de l'énergie et qui correspond à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois. À titre de société d'État, Hydro-Québec est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

Note 1 Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie (la Régie). La prise en compte de ces décisions a pour effet de modifier le moment où certaines opérations sont comptabilisées dans les résultats consolidés et donne lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, qu'Hydro-Québec juge probable de pouvoir recouvrer ou régler ultérieurement au moyen du processus d'établissement des tarifs.

RÉGLEMENTATION

La *Loi sur la Régie de l'énergie* accorde à la Régie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, la loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

La Régie et Hydro-Québec sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Toutefois, la Régie est un organisme indépendant de régulation économique quasi judiciaire qui rend compte de ses activités à l'Assemblée nationale du Québec par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Transport

Les tarifs de transport d'électricité d'Hydro-Québec des années 2010 et 2009 ont été fixés respectivement par les décisions D-2010-041 et D-2009-023 de la Régie et sont entrés en vigueur respectivement le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2009. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 7,44 % en 2010 et à 7,65 % en 2009. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 30 % de capitaux propres.

Distribution

Les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec ont été fixés par les décisions D-2010-035 et D-2009-021, dans lesquelles la Régie a accordé des hausses tarifaires uniformes de 0,35 % et de 1,22 %, en vigueur respectivement le 1^{er} avril 2010 et le 1^{er} avril 2009. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 7,54 % en 2010 et à 7,42 % en 2009. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 35 % de capitaux propres.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Hydro-Québec, de ses filiales et de ses coentreprises. Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige que la Direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment les produits, les charges d'amortissement, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ainsi que les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

PRODUITS

La quasi-totalité des produits provient des ventes d'électricité. Les produits de ces ventes sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. Ils comprennent également des montants estimés pour l'électricité livrée, mais non facturée.

CONVERSION DES DEVICES

Établissements étrangers autonomes

Les états financiers des établissements étrangers autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant, la devise étant utilisée comme unité de mesure. Suivant cette méthode, les éléments d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements étrangers sont présentés au poste Cumul des autres éléments du résultat étendu, sous la rubrique Capitaux propres du bilan.

Établissements étrangers intégrés et opérations conclues en devises

Dans le cas des établissements étrangers intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation ainsi que des opérations conclues en devises, les comptes exprimés en devises sont convertis selon la méthode temporelle. Suivant cette méthode, les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change d'origine. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats à moins qu'ils soient liés à des éléments de couverture de ventes futures en dollars américains, auquel cas ils sont comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'à l'année de réalisation de ces ventes.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur, le cas échéant, dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers dans les différentes catégories :

Catégorie	Instruments financiers
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	
Désignés	Trésorerie et équivalents de trésorerie (échéance initiale inférieure ou égale à trois mois)
Classés	Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	Placements temporaires (échéance supérieure à trois mois)
Prêts et créances	Clients et autres débiteurs Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 (présenté sous Autres actifs)
Autres passifs financiers	Emprunts Créditeurs et charges à payer Dividende à payer Intérêts courus Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an Dette à long terme Dette à perpétuité

Les actifs et passifs financiers font l'objet d'une compensation lorsque certaines conditions sont remplies. Ainsi, le solde net est présenté au bilan lorsqu'Hydro-Québec a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Par ailleurs, les contrats à terme sur éléments non financiers qui peuvent faire l'objet d'un règlement net sont comptabilisés à la date de règlement s'il est probable qu'il y aura livraison ou réception conformément aux besoins prévus.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période au cours de laquelle elles se produisent, à moins qu'il s'agisse d'instruments dérivés désignés comme couvertures dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation; elles sont alors reclassées dans les résultats.

Les prêts et créances, diminués des pertes de valeur, ainsi que les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre de la gestion intégrée des risques d'entreprise, Hydro-Québec utilise divers instruments financiers pour gérer son risque de marché, c'est-à-dire le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque lié aux variations du prix de l'énergie et de l'aluminium. Elle applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles. Elle documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ce qui consiste notamment à rattacher tous les instruments dérivés à des actifs et à des passifs précis figurant au bilan ou à des opérations futures probables. Hydro-Québec évalue aussi l'efficacité des relations de couverture au moment de leur mise en place, puis tous les mois. De plus, dans le cas des couvertures d'opérations futures, elle évalue régulièrement la probabilité de réalisation de ces opérations désignées comme éléments couverts.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture est comptabilisée dans les Autres éléments du résultat étendu, alors que la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats, au poste qui sera affecté par l'élément couvert. Les montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans

les résultats, également au poste affecté par l'élément couvert, au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne remplit plus les conditions de couverture, s'il est vendu ou liquidé, ou si Hydro-Québec met fin à sa désignation comme élément de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Les gains et les pertes comptabilisés antérieurement continuent d'être reportés en vue d'être comptabilisés dans les résultats au cours de la même période que l'élément couvert. Si l'élément couvert cesse d'exister, les gains ou les pertes reportés sont immédiatement reclassés dans les résultats.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, l'instrument dérivé est comptabilisé à sa juste valeur, et les variations de la juste valeur, y compris celles qui sont liées à la partie inefficace de la relation de couverture, sont comptabilisées dans les résultats, au poste affecté par l'élément couvert. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont inscrites à titre d'ajustements de la valeur comptable de l'élément couvert et sont comptabilisées en contrepartie dans les résultats.

Par ailleurs, un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé au bilan à la juste valeur si certaines conditions sont réunies. Hydro-Québec a opté pour ce traitement comptable à l'égard de tous les contrats hôtes émis, acquis ou substantiellement modifiés à compter du 1^{er} janvier 2003.

Hydro-Québec doit classer les évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : prix cotés d'instruments identiques sur des marchés actifs;
- niveau 2 : données importantes et inducteurs de valeur importants observables sur des marchés actifs; et
- niveau 3 : une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants qui ne sont pas des données de marché observables.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements temporaires et les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur.

À l'exception de la trésorerie et des évaluations d'instruments dérivés cotés en bourse, qui sont classées au niveau 1, les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées au niveau 2. Ces évaluations sont obtenues par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui sont estimés à partir des taux au comptant ou des taux ou prix à terme (taux de change, taux d'intérêt, prix de l'énergie ou de l'aluminium) en vigueur à la date du bilan et qui tiennent compte de l'évaluation du risque de crédit. Les techniques d'évaluation utilisées font appel à des données de marché observables.

MATÉRIAUX, COMBUSTIBLE ET FOURNITURES

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement imputables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Est également comptabilisé dans les immobilisations corporelles le coût des avant-projets qui répondent aux critères suivants : la faisabilité technique du projet a été démontrée, sa rentabilité a été évaluée et la Direction juge probable qu'elle disposera des ressources nécessaires pour le réaliser. La valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles est ajoutée à la valeur comptable de celles-ci. Par ailleurs, les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme d'Hydro-Québec. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours liées à des activités réglementées de transport et de distribution tiennent compte des rendements des capitaux propres. La portion correspondant aux rendements des capitaux propres est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

Note 1 Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire. La méthode de l'amortissement à intérêts composés, au taux de 3 %, a été utilisée en 2009 pour les actifs liés aux activités réglementées, comme il est expliqué à la note 2, Modifications de conventions comptables. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40 à 100 ans
Production thermique, y compris la production nucléaire	15 à 50 ans
Postes et lignes de transport	30 à 50 ans
Postes et lignes de distribution	25 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 50 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, est porté aux résultats de l'exercice. Les informations relatives à la comptabilisation des coûts nets afférents aux sorties d'immobilisations corporelles liées à des activités réglementées sont fournies à la note 3, Effets de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Des frais financiers sont capitalisés pendant la période de développement.

Les logiciels développés en interne et les frais de développement sont capitalisés lorsqu'ils satisfont aux critères de capitalisation. Les frais de développement qui ne satisfont pas à ces critères de même que les frais de recherche sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisé dans les résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les périodes d'amortissement pour ces actifs sont les suivantes :

Logiciels et licences	3 à 10 ans
Frais de développement	5 ans
Brevets	20 ans

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée.

PLACEMENTS

Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière ainsi que d'autres avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à la retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Il est basé sur les hypothèses les plus probables de la Direction quant au taux d'actualisation, au rendement

prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé, à l'âge de départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels.

Aux fins de l'établissement de ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs, Hydro-Québec a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes et les soldes transitoires relatifs au régime de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite au 1^{er} janvier 1999 sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Aux 1^{ers} janvier 2010 et 2009, cette durée était de douze ans.

- Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est comptabilisé dans les résultats de l'exercice si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations constituées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

- Le rendement prévu des actifs du régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des actions, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Hydro-Québec comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle ces obligations juridiques naissent, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur la durée de vie utile de celle-ci. Dans les exercices postérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est comptabilisée dans les charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, et le coût correspondant de mise hors service est capitalisé comme partie de la valeur comptable de l'immobilisation en cause.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens et sur l'échéancier à adopter pour la mise hors service. Hydro-Québec révisé périodiquement l'évaluation de ces flux en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes, lois et règlements applicables.

ENTENTES CONCLUES AVEC DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels. Lorsqu'ils correspondent à la définition d'un passif, les montants relatifs à ces ententes sont comptabilisés dans le poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée dans les postes Immobilisations corporelles et Actifs incorporels correspondants.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec effectue diverses opérations commerciales, y compris des ventes d'électricité, avec le gouvernement du Québec et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange.

Note 2 Modifications de conventions comptables**RÉCENTES MODIFICATIONS****2010****Méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et autres**

Le 1^{er} janvier 2010, Hydro-Québec a modifié la convention comptable relative à l'amortissement des immobilisations corporelles pour adopter la méthode de l'amortissement linéaire. Les immobilisations corporelles étaient auparavant amorties selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés, au taux de 3 %. La Direction estime que la méthode de l'amortissement linéaire est celle qui reflète le mieux le rythme auquel Hydro-Québec s'attend à consommer les avantages économiques futurs de ces actifs.

Hydro-Québec a appliqué cette modification de convention comptable rétrospectivement avec retraitement des exercices antérieurs pour les actifs liés aux activités non réglementées. Pour les actifs liés aux activités réglementées, Hydro-Québec l'a appliquée prospectivement en conformité avec la norme *Accounting Standards Codification (ASC) 980* du Financial Accounting Standards Board des États-Unis, « Regulated Operations », qui constitue la norme comptable de référence pour évaluer et mesurer les effets de la réglementation des tarifs. La Régie a approuvé la modification de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles du Transporteur et du Distributeur dans la décision D-2010-020.

L'application rétrospective de cette modification de convention comptable s'est traduite par une diminution de 3 885 M\$ des immobilisations corporelles et des bénéfices non répartis au 1^{er} janvier 2010 (3 728 M\$ au 1^{er} janvier 2009). La modification de convention comptable a entraîné une augmentation de la charge d'amortissement et une diminution des immobilisations corporelles de 466 M\$ en 2010 (157 M\$ en 2009).

Par ailleurs, Hydro-Québec a comptabilisé en 2010 des obligations qui sont essentiellement liées au démantèlement de ses centrales thermiques. La comptabilisation de ces obligations a été faite rétrospectivement et s'est traduite par les changements suivants au 1^{er} janvier 2010 : une diminution de 91 M\$ des bénéfices non répartis (84 M\$ au 1^{er} janvier 2009), une augmentation de 19 M\$ des immobilisations corporelles (21 M\$ au 1^{er} janvier 2009), une augmentation de 96 M\$ des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (93 M\$ au 1^{er} janvier 2009) et une augmentation de 14 M\$ des autres passifs à long terme (12 M\$ au 1^{er} janvier 2009). De plus, elle a eu pour effet de réduire le bénéfice net de 7 M\$ en 2010 (7 M\$ en 2009).

2009**Écarts d'acquisition et actifs incorporels**

Le 1^{er} janvier 2009, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3064 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». Le chapitre 3064 établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés.

Activités à tarifs réglementés

Le 1^{er} janvier 2009, l'exemption temporaire prévue dans le *Manuel de l'ICCA* à l'égard du chapitre 1100, « Principes comptables généralement reconnus », et permettant la comptabilisation et l'évaluation d'actifs et de passifs réglementaires a été retirée. Toutefois, conformément à une pratique permise par les PCGR du Canada, Hydro-Québec s'appuie sur la norme *ASC 980* pour maintenir le traitement comptable actuel des actifs et des passifs réglementaires. Le retrait de l'exemption n'a donc eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'ICCA a publié l'*Abrégé des délibérations CPN-173*, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Cet abrégé précise que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. L'adoption des recommandations contenues dans cet abrégé n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Instruments financiers – informations à fournir

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir ». Les modifications avaient pour but d'améliorer la communication des informations relatives aux évaluations à la juste valeur et au risque de liquidité afférents aux instruments financiers. Les informations exigées sont fournies à la note 1, Principales conventions comptables – Instruments financiers, et à la note 15, Instruments financiers.

MODIFICATIONS À VENIR**Regroupements d'entreprises**

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », qui remplace le chapitre 1581, « Regroupements d'entreprises ». Le chapitre 1582 établit les principes et les conditions qui régissent la manière dont l'acquéreur comptabilise et évalue, dans ses états financiers, les actifs identifiables acquis, les passifs repris et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Il s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure.

États financiers consolidés et participations ne donnant pas le contrôle

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle », qui remplacent le chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale. Ces chapitres s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Note 3 Effets de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des méthodes et pratiques comptables adoptées par Hydro-Québec conformément aux décisions de la Régie relatives à ses activités réglementées.

ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Coûts liés au Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)

Les coûts liés à la réalisation du PGEÉ, tels que ceux des programmes spécifiques d'économie d'énergie, sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis linéairement sur une période de dix ans, sauf pour les coûts engagés avant le 1^{er} janvier 2006, qui sont amortis sur une période de cinq ans. L'amortissement débute l'année qui suit celle où les coûts ont été comptabilisés. Les coûts comptabilisés dans ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2002-25, D-2002-288, D-2003-93 et D-2006-56, qui visent les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, certains coûts qui ne sont pas associés à des actifs incorporels tels qu'ils sont définis dans les normes comptables seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. En supposant qu'aucun des coûts engagés n'est lié à un actif incorporel, le bénéfice net aurait été réduit de 121 M\$ en 2010 (178 M\$ en 2009).

Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels

Dans les décisions D-2009-023 et D-2009-021, la Régie a accepté la proposition du Transporteur et du Distributeur de comptabiliser les coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels, à l'exception des coûts liés au poste des Cantons, dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. La majeure partie du solde du compte afférent, qui s'élevait à 267 M\$ au 31 décembre 2008, a donc été passée en charges en 2009. Dans la décision D-2010-041, la Régie a accepté que le Transporteur comptabilise, dans les résultats de l'exercice 2010, des coûts de 51 M\$ au titre des sorties d'actifs au poste des Cantons.

Écarts de revenus liés aux aléas climatiques

Les écarts entre les revenus de transport et de distribution réels du Distributeur et les revenus prévus dans les dossiers tarifaires selon la normale climatique sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis linéairement sur une période de cinq ans, à l'exception d'une somme de 62 M\$ associée à une révision de la normale climatique, qui a été passée en charges en 2009. Les écarts comptabilisés dans ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2006-34 et D-2009-016, qui visent les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les charges auraient été augmentées et le bénéfice net aurait été réduit de 136 M\$ en 2010 (charges réduites et bénéfice net augmenté de 65 M\$ en 2009).

Écarts du coût annuel du service de transport pour la charge locale

Les écarts découlant de modifications du coût annuel du service de transport pour la charge locale qui n'ont pas été prises en compte dans l'établissement des tarifs d'électricité sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Ces écarts font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2003-93, D-2006-34, D-2007-12 et D-2008-024, qui visent les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les charges auraient été augmentées et le bénéfice net aurait été réduit de 17 M\$ en 2010 (charges réduites et bénéfice net augmenté de 104 M\$ en 2009).

Coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT

Les coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT ont été comptabilisés dans un compte distinct et sont amortis linéairement sur une période de cinq ans depuis la date d'abrogation du 1^{er} avril 2006. Ces coûts sont constitués principalement du déficit occasionné par l'écart entre le coût d'approvisionnement reconnu par la Régie et le prix de l'énergie en vigueur, multiplié par la quantité d'électricité livrée à la clientèle au tarif BT, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 mars 2006. Ils ont fait l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au 31 mars 2006. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2004-47, D-2004-170 et D-2006-34, qui visent les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts auraient été comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés, et le bénéfice net aurait été augmenté de 30 M\$ en 2010 (29 M\$ en 2009).

Coûts liés au déglaceur du poste de Lévis

Par suite de la tempête de verglas de 1998, certains coûts liés à l'installation d'un déglaceur au poste de Lévis pour sécuriser les charges du réseau de transport qui alimente la grande région de Québec ont été comptabilisés dans un compte distinct. Ces coûts sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir de la date de mise en service des équipements et sur une période correspondant à la durée de vie utile moyenne restante des actifs ayant fait l'objet des améliorations. Ils ont fait l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils ont été inclus dans la base de tarification et où a débuté l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2004-175, qui vise les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts auraient été comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés, et le bénéfice net aurait été augmenté de 1 M\$ en 2010 (1 M\$ en 2009).

Écarts dans les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale

Les écarts de volume et de prix entre les coûts réels d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale et les coûts prévus à cet égard dans les dossiers tarifaires et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Ces écarts font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2005-34, D-2005-132, D-2006-34, D-2007-12 et D-2008-024, qui visent les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts réels seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été réduit de 42 M\$ en 2010 (63 M\$ en 2009).

Écarts dans les coûts d'approvisionnement en combustible

Les écarts entre les coûts réels engagés au titre des achats de combustible et les coûts prévus à cet égard dans les dossiers tarifaires et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Ces écarts font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2009-016, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts réels seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été augmenté de 13 M\$ en 2010 (réduit de 10 M\$ en 2009).

Écarts dans les revenus des services de transport d'électricité de point à point

Les écarts entre les revenus réels pour les services de transport d'électricité de point à point et les revenus prévus à cet égard dans les dossiers tarifaires et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Ces écarts font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisée

par la Régie, jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2007-08 et D-2008-019, qui visent les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les charges auraient été réduites et le bénéfice net aurait été augmenté de 30 M\$ en 2010 (charges réduites et bénéfice net augmenté de 17 M\$ en 2009).

ACTIFS RÉGLEMENTAIRES

	Années prévues d'amortissement	2010	2009
Coûts liés au PGEÉ	2011-2020	858	737
Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	–	–	51
Écarts de revenus liés aux aléas climatiques ^a	2011-2016	212	76
Écarts du coût annuel du service de transport pour la charge locale ^a	2011	17	–
Coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT	2011	7	37
Coûts liés au déglaceur du poste de Lévis	2011-2047	11	12
Écarts dans les coûts d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale ^a	2011-2012	52	10
Écarts dans les coûts d'approvisionnement en combustible ^a	–	–	10
Autres ^a	2011-2030	30	21
		1 187	954
Tranche à court terme		43	71
		1 144	883

PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

	Années prévues d'amortissement	2010	2009
Écarts dans les coûts d'approvisionnement en combustible ^a	2011	(3)	–
Écarts dans les revenus des services de transport d'électricité de point à point ^a	2011-2012	(56)	(26)
		(59)	(26)
Tranche à court terme		(58)	(3)
		(1)	(23)

a) La variation des comptes d'écart, à l'exclusion d'une charge d'amortissement de 39 M\$ (87 M\$ en 2009) et de frais financiers capitalisés de 7 M\$ (4 M\$ en 2009), ainsi qu'un montant de 4 M\$ compris dans la rubrique Autres (néant en 2009) sont comptabilisés dans le poste Reports réglementaires des États consolidés des résultats et ont entraîné une diminution des charges de 188 M\$ (augmentation de 30 M\$ en 2009).

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes liés aux actifs et aux passifs réglementaires ci-dessus font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Lorsqu'Hydro-Québec juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif ou d'un passif réglementaire sera prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, cette valeur est comptabilisée dans les résultats de l'exercice au cours duquel le jugement est formulé.

AUTRES PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, la compensation octroyée par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en diminution du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie utile restante des actifs sortis, sauf pour la portion équivalant au coût non amorti de ces actifs, qui est amortie sur une période de dix ans. La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée dans les deux cas. Si les activités n'étaient pas réglementées, la compensation serait amortie sur la durée de vie utile des nouvelles immobilisations corporelles construites.

Dans les décisions D-2002-95 et D-2004-47, la Régie a prescrit la capitalisation des frais financiers aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels en cours, selon les taux de rendement autorisés sur les bases de tarification. Ces taux, qui sont établis selon les méthodes approuvées par la Régie, tiennent compte d'une composante associée au coût de la dette et d'une composante associée au rendement des capitaux propres. Si les activités n'étaient pas réglementées, les frais financiers seraient capitalisés selon le coût moyen de la dette à long terme d'Hydro-Québec.

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, les coûts de démantèlement d'actifs sortis et remplacés, déduction faite de la valeur de récupération, sont ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. Si les activités n'étaient pas réglementées, ces coûts seraient comptabilisés dans les résultats.

En vertu des décisions D-2006-76 et D-2006-76R de la Régie, les contributions reçues pour des projets de déplacement ou de modification de certains actifs du réseau de transport sont comptabilisées dans un compte distinct et portées en diminution des immobilisations corporelles. Ces contributions sont amorties sur la durée de vie utile moyenne des actifs par projet selon la méthode de l'amortissement linéaire. Si les activités n'étaient pas réglementées, les contributions seraient amorties sur la durée de vie utile de chacune des immobilisations corporelles visées.

Dans la décision D-2009-125, la Régie a approuvé une entente visant à suspendre pour 2010 les livraisons d'énergie prévues à un contrat d'achat d'électricité signé avec un producteur privé. Au 31 décembre 2009, un engagement de 49 M\$ avait été inscrit au bilan relativement à cette entente, sans incidence sur les résultats de 2009. Dans la décision D-2010-109, la Régie a autorisé le maintien en 2011 de la suspension des livraisons d'énergie prévues à ce contrat. Au 31 décembre 2010, un engagement de 46 M\$ avait été inscrit au bilan, sans incidence sur les résultats de 2010.

Note 4 Amortissement

	2010	2009 (retraité, note 2)
Immobilisations corporelles ^a	2 265	1 842
Actifs incorporels	97	97
Actifs et passifs réglementaires	220	419
Radiations	23	14
	2 605	2 372

a) En 2009, la révision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles s'est traduite par une diminution de 138 M\$ de la charge d'amortissement. Dans le cas de certaines immobilisations corporelles servant à la production hydraulique, cette révision a fait passer la période d'amortissement maximale de 50 à 100 ans. La révision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles n'a eu aucune incidence importante sur la charge d'amortissement de 2010.

Note 5 Taxes

	2010	2009
Redevances hydrauliques ^a	561	573
Taxe sur les services publics ^b	262	188
Taxe sur le capital ^b	51	132
Taxes municipales, scolaires et autres	35	35
	909	928

a) Des redevances hydrauliques de 557 M\$ payables au gouvernement du Québec ont été comptabilisées en 2010 (567 M\$ en 2009).

b) La taxe sur les services publics et la taxe sur le capital sont versées au gouvernement du Québec.

Note 6 Frais financiers

	2010	2009
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	2 495	2 411
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux titres d'emprunt	127	117
	2 622	2 528
Perte nette de change	7	40
Frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt^a	183	174
	190	214
Moins		
Frais financiers capitalisés	276	318
Revenu net de placements	10	26
	286	344
	2 526	2 398

a) Les frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt sont versés au gouvernement du Québec.

Note 7 Immobilisations corporelles

	2010			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette
Production				
Hydraulique	37 990	13 549	3 107	27 548
Thermique, y compris la production nucléaire	2 697	2 171	690	1 216
Autres	757	432	20	345
	41 444	16 152	3 817	29 109
Transport				
Postes et lignes	23 519	8 091	791	16 219
Autres	2 188	1 272	66	982
	25 707	9 363	857	17 201
Distribution				
Postes et lignes	12 661	5 216	334	7 779
Autres	1 927	1 072	84	939
	14 588	6 288	418	8 718
Construction	28	17	3	14
Activités corporatives et autres	1 136	720	54	470
	82 903	32 540	5 149	55 512

2009
(retraitées, note 2)

	2009 (retraitées, note 2)			
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Valeur comptable nette
Production				
Hydraulique	36 865	12 950	2 627	26 542
Thermique, y compris la production nucléaire	2 649	2 139	449	959
Autres	753	408	6	351
	40 267	15 497	3 082	27 852
Transport				
Postes et lignes	22 607	7 409	698	15 896
Autres	2 108	1 214	69	963
	24 715	8 623	767	16 859
Distribution				
Postes et lignes	12 325	4 907	301	7 719
Autres	1 891	1 039	91	943
	14 216	5 946	392	8 662
Construction	28	17	–	11
Activités corporatives et autres	1 078	693	55	440
	80 304	30 776	4 296	53 824

Note 8 Écart d'acquisition et actifs incorporels

	2010			2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Actifs incorporels						
Amortissables^a						
Logiciels et licences	1 385	841	544	1 296	754	542
Frais de développement	45	23	22	36	18	18
Brevets	11	5	6	11	5	6
	1 441	869	572	1 343	777	566
Non amortissables						
Servitudes ^a			371			354
Droits sur les forces hydrauliques			282			282 ^b
			653			636
Écart d'acquisition			10			10
			1 235			1 212

a) Les ajouts de l'exercice s'établissaient à 88 M\$ au 31 décembre 2010 (61 M\$ au 31 décembre 2009), y compris 82 M\$ (56 M\$ au 31 décembre 2009) en coûts de développement en interne.

b) Le montant indiqué correspond à la juste valeur attribuée aux droits sur les forces hydrauliques lors de la répartition du prix d'achat de la Société en commandite Hydroélectrique Manicouagan. Les informations relatives à cette acquisition sont présentées à la note 16, Acquisition d'une participation.

Note 9 Placements

	2010	2009
À la valeur de consolidation		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited	97	86
CITEQ inc.	(5)	(5)
	92	81
Autres	22	28
	114	109

Note 10 Autres actifs

	Note	2010	2009
Actif au titre des prestations constituées	21	2 361	1 736
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 ^a		74	71
Autres		130	126
		2 565	1 933

a) Le montant global du remboursement a été réparti en versements de 6 M\$ par trimestre jusqu'au 15 janvier 2010, puis de 3 M\$ par trimestre entre le 15 avril 2010 et le 15 octobre 2019, auxquels s'ajoutera un versement final de 0,4 M\$ le 15 janvier 2020. Ces versements comprennent des intérêts au taux annuel de 7,2 %. La tranche à court terme, qui est présentée dans le poste Clients et autres débiteurs, s'élevait à 8 M\$ au 31 décembre 2010 (20 M\$ au 31 décembre 2009). La juste valeur de cet actif financier, y compris la tranche à court terme, s'élevait à 99 M\$ au 31 décembre 2010 (100 M\$ au 31 décembre 2009).

Note 11 Dette à long terme

La dette à long terme est principalement composée d'obligations, de billets à moyen terme et du solde des passifs afférents aux ententes conclues avec des communautés locales. Le tableau suivant présente la répartition de la dette (y compris la tranche échéant à moins d'un an) au coût après amortissement, selon la monnaie à l'émission et la monnaie au remboursement. Les swaps liés à la dette à long terme ont été pris en compte dans l'établissement des pourcentages de la dette selon la monnaie au remboursement.

	2010						2009	
	À l'émission			Au rembourse- ment		À l'émission		Au rembourse- ment
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%
Dette d'Hydro-Québec								
Dollars canadiens	29 869	29 869	78	96	28 801	28 801	77	96
Dollars américains	8 047	7 989	21	4^a	8 050	8 410	22	4 ^a
Autres devises								
Euros	60	80	–	–	59	89	–	–
Yens	2 002	24	–	–	2 004	22	–	–
Livres sterling	239	370	1	–	238	403	1	–
		38 332				37 725		
Plus								
Ajustement pour le risque couvert en juste valeur		20	–	–		(109)	–	–
Dette des filiales								
Dollars américains	20	20	–	–	23	24	–	–
		38 372	100	100		37 640	100	100
Moins								
Tranche échéant à moins d'un an		1 933				586		
		36 439				37 054		

a) Dont 99,4 % couvraient des ventes en dollars américains aux 31 décembre 2010 et 2009.

TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt, qui tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des titres d'emprunt, y compris les primes et escomptes, ainsi que de l'incidence des swaps liés à la dette à long terme :

%	2010				2009
	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
Échéance					
1 à 5 ans	4,34	8,72	10,19	6,21	5,67
6 à 10 ans	10,54	7,13	6,10	10,02	7,10
11 à 15 ans	9,74	8,68	–	9,17	9,46
16 à 20 ans	6,01	9,51	–	9,41	8,79
21 à 25 ans	5,30	–	–	5,30	7,43
26 à 30 ans	5,16	–	–	5,16	5,99
31 à 35 ans	4,93	–	–	4,93	5,17
36 à 40 ans	4,79	–	–	4,79	4,92
41 à 45 ans	–	–	–	–	4,96
46 à 50 ans	6,62	–	–	6,62	–
51 à 55 ans	–	–	–	–	6,62
Moyenne pondérée	5,73	9,03	9,38	6,37	6,57

Au 31 décembre 2010, la portion de la dette à long terme portant intérêt à un taux variable s'élevait à 10,6 %, ou 11,3 % compte tenu de la dette à perpétuité (9,4 %, ou 10,1 % compte tenu de la dette à perpétuité, au 31 décembre 2009).

Note 11 Dette à long terme (suite)

JUSTE VALEUR

Au 31 décembre 2010, la juste valeur de la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, s'établissait à 48 886 M\$ (46 422 M\$ au 31 décembre 2009). Compte tenu des swaps liés à la dette à long terme, elle totalisait 49 842 M\$ (47 258 M\$ au 31 décembre 2009). La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait d'après les taux d'intérêt à terme évalués à partir des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires négociés sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance.

FACILITÉ ET MARGES DE CRÉDIT

Hydro-Québec détient une facilité de crédit non utilisée de 2 000 M\$ US composée de deux tranches, respectivement de 360 M\$ US et de 1 640 M\$ US, y compris un crédit-relais de 750 M\$ US, qui viendront à échéance en 2012 et en 2013. Tout titre d'emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) à l'exception du crédit-relais, qui porte intérêt au taux de base US. De plus, Hydro-Québec a accès à des marges de crédit non utilisées de 362 M\$, reconduites automatiquement à moins d'avis contraire et portant intérêt au taux préférentiel.

Note 12 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts à engager afin de procéder au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 à la fin de sa vie utile, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de cette centrale ainsi qu'au démantèlement des centrales thermiques et de certains réservoirs à carburant et postes de transport.

Hydro-Québec a aussi identifié des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations relativement à des activités de transport pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé parce qu'elle prévoit utiliser ces actifs pendant une période indéterminée. Il s'agit d'immobilisations corporelles pour lesquelles on ne dispose pas d'une information suffisante pour fixer de façon réaliste les échéances des obligations. Un passif à ce titre sera comptabilisé dans la période au cours de laquelle on obtiendra une information suffisante pour établir ces échéances.

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

				2010
	Démantèlement de la centrale nucléaire ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres actifs	Total
Solde au début de l'exercice	185	170	112	467
Passifs engagés	–	2	1	3
Charge de désactualisation	12	16	5	33
Passifs réglés	–	(1)	(1)	(2)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	–	–	3	3
Solde à la fin de l'exercice	197	187	120	504
				2009 (retraitées, note 2)
	Démantèlement de la centrale nucléaire ^a	Évacuation du combustible nucléaire irradié ^a	Démantèlement d'autres actifs	Total
Solde au début de l'exercice	129	155	109	393
Passifs engagés	–	2	3	5
Charge de désactualisation	9	14	5	28
Passifs réglés	–	(1)	(2)	(3)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	47	–	(3)	44
Solde à la fin de l'exercice	185	170	112	467

a) Le gouvernement du Québec a fourni une garantie financière irrévocable d'un montant maximal de 685 M\$ à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement à l'exécution des obligations d'Hydro-Québec à l'égard des coûts liés au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 à la fin de sa vie utile et à l'évacuation du combustible nucléaire irradié. Cette garantie financière est requise en vertu du permis que la CCSN a délivré à Hydro-Québec pour l'exploitation de la centrale jusqu'au 30 juin 2011. En 2011, la CCSN statuera sur la demande qu'Hydro-Québec lui a soumise concernant le renouvellement de son permis d'exploitation jusqu'au 30 juin 2016.

Les hypothèses clés sur lesquelles la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est fondée sont les suivantes :

	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres actifs
Flux de trésorerie estimatifs (en dollars constants) nécessaires pour régler les obligations ^a			
Au 31 décembre 2010	932	667	170
Au 31 décembre 2009	914	651	162
Échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations			
Au 31 décembre 2010	Entre 2040 et 2071	Entre 2011 et 2159	Entre 2011 et 2092
Au 31 décembre 2009	Entre 2040 et 2071	Entre 2010 et 2159	Entre 2010 et 2092
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit auquel les flux de trésorerie estimatifs ont été actualisés (%)			
Comptabilisation initiale des obligations	6,4	6,4	Entre 2,4 et 6,4
Comptabilisation ultérieure des obligations	Entre 5,0 et 5,5	5,5	1,3 et 6,1

a) Les taux d'inflation utilisés aux fins de l'établissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations varient entre 1,8 % et 3,6 %.

FIDUCIE D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

Le 15 novembre 2002, la *Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire* entrant en vigueur. Cette loi exigeait que les sociétés canadiennes d'énergie nucléaire créent une société de gestion dont le rôle consisterait à recommander au gouvernement du Canada une solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Elle exigeait également que chaque société d'énergie nucléaire crée un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets de combustible nucléaire.

En novembre 2005, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a soumis son rapport d'étude et a recommandé au gouvernement du Canada une méthode qui a été adoptée en juin 2007.

En octobre 2007, les membres de la SGDN ont entériné une convention qui prévoit notamment une formule de financement des coûts liés à la gestion à long terme de leurs déchets de combustible nucléaire. Cette formule, approuvée par le ministre des Ressources naturelles du Canada en avril 2009, sert à déterminer la quote-part de chaque membre pour les années à venir en fonction du nombre de grappes de combustible nucléaire irradiées produites à une date donnée. Elle tient également compte de la date à laquelle chaque membre prévoit entreprendre l'expédition de grappes de combustible au futur site national d'enfouissement.

Les sommes déposées dans les fonds en fiducie ne peuvent servir qu'au financement de la mise en œuvre de la méthode adoptée par le gouvernement du Canada. Au 31 décembre 2010, les placements détenus par le fonds en fiducie d'Hydro-Québec étaient composés de titres d'Hydro-Québec, dont la juste valeur s'élevait à 77 M\$ (62 M\$ au 31 décembre 2009).

Note 13 Autres passifs à long terme

	Notes	2010	2009 (retraités, note 2)
Passif au titre des prestations constituées	21	761	705
Créditeurs		96	91
Solde de prix d'achat (échéant en 2011)	16	–	30
		857	826

Note 14 Dette à perpétuité

Les billets à perpétuité, d'un montant de 288 M\$ (289 M\$ US) au 31 décembre 2010 et de 303 M\$ (289 M\$ US) au 31 décembre 2009, portent intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 %, établi semestriellement. Ils sont rachetables au gré d'Hydro-Québec. En 2010 et en 2009, aucune tranche n'a été rachetée. Divers instruments dérivés, comptabilisés à la juste valeur, sont utilisés pour atténuer le risque de change lié à cette dette.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, le taux des billets à perpétuité s'élevait respectivement à 0,6 % et à 0,8 %. Au 31 décembre 2010, la juste valeur de ces billets s'établissait à 263 M\$ (255 M\$ au 31 décembre 2009). La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait d'après les taux d'intérêt à terme évalués selon les taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

Note 15 Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. Un suivi rigoureux et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent considérablement l'exposition à ces risques et les impacts sur les résultats.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Hydro-Québec est principalement exposée à trois types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié au prix de l'énergie et de l'aluminium. Ces trois types de risque font l'objet d'une gestion intégrée active visant à limiter leur incidence sur les résultats de manière que la sensibilité à chaque risque, après mesures d'atténuation, soit d'un niveau acceptable.

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence des swaps utilisés pour la gestion des risques associés aux ventes en dollars américains et à la dette à long terme, exprimées en dollars canadiens et en devises :

Échéance					2010 ^a	2009 ^a
	1 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	Total	Total
Swaps						
Dollars canadiens	252	(381)	(3 583)	(3 133)	(6 845)	(6 466)
Dollars américains	260	322	3 100	2 620	6 302	5 845
Autres devises						
Yens	1 000	1 000	–	–	2 000	2 000
Euros	–	61	–	–	61	61
Livres sterling	240	–	–	–	240	240

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

Le tableau suivant présente la juste valeur des swaps et des contrats à terme utilisés pour la gestion des risques associés aux ventes en dollars américains et à la dette à long terme, exprimée en dollars canadiens :

	2010	2009
Instruments désignés comme couvertures des flux de trésorerie des ventes en dollars américains ^a	213	441
Instruments désignés comme couvertures des flux de trésorerie de la dette	(1 928)	(1 684)
Instruments désignés comme couvertures de la juste valeur de la dette	(58)	(129)
	(1 773)	(1 372)
Instruments non désignés comme couvertures ^b	1 234	1 182
	(539)	(190)

a) Une partie de la dette à long terme, d'une valeur nominale de 1 403 M\$ US aux 31 décembre 2010 et 2009, était également désignée comme couverture des flux de trésorerie des ventes en dollars américains.

b) Transactions réalisées dans le cadre de la gestion des risques d'Hydro-Québec, dont 1 030 M\$ étaient en contrepartie de sommes reçues ou déboursées relativement à des ententes d'atténuation du risque de crédit en 2010 (977 M\$ en 2009).

GESTION DES RISQUES À COURT TERME

Risque de change – Hydro-Québec utilise des options et des contrats à terme pour gérer son exposition au risque de change à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est comptabilisée dans le poste correspondant à l'élément couvert, soit les postes Produits, Achats d'électricité et de combustible ou Frais financiers. Le montant nominal des positions ouvertes au 31 décembre 2010 s'élevait à 212 M\$ US, soit 78 M\$ US sous forme de contrats de vente et 290 M\$ US sous forme de contrats d'achat (625 M\$ US, soit 923 M\$ US sous forme de contrats de vente et 298 M\$ US sous forme de contrats d'achat au 31 décembre 2009).

Risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des options, des swaps de taux d'intérêt et des contrats de garantie de taux pour gérer le risque de taux d'intérêt à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de

GESTION DES RISQUES À LONG TERME

Gestion des risques associés aux ventes en dollars américains

Risque de change – Hydro-Québec utilise des swaps de devises et une portion de la dette en dollars américains pour gérer le risque de change associé aux ventes probables en dollars américains et les désigne comme couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats de ces opérations de couverture est comptabilisée dans le poste Produits.

Gestion des risques associés à la dette à long terme

Risque de change et risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des swaps de devises pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme ainsi que des contrats à terme et des swaps de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste valeur, selon le risque couvert. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change et de taux d'intérêt de la dette à long terme est comptabilisée dans le poste Frais financiers.

couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque d'intérêt à court terme est comptabilisée dans le poste Frais financiers.

Risque de prix – Hydro-Québec utilise principalement des options, des swaps et des contrats à terme pour gérer le risque lié à la fluctuation du prix de l'énergie et de l'aluminium. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de variation du prix de l'énergie et de l'aluminium est comptabilisée dans le poste correspondant à l'élément couvert, soit le poste Produits. Pour couvrir son exposition au risque de variation du prix de l'énergie et de l'aluminium, Hydro-Québec a négocié des instruments dérivés dont les positions ouvertes au 31 décembre 2010 totalisaient 158 300 tonnes d'aluminium (244 900 tonnes au 31 décembre 2009), des swaps d'électricité dont les positions ouvertes au 31 décembre 2010 correspondaient à 7,5 TWh (10,3 TWh au 31 décembre 2009) ainsi que des contrats à terme sur le gaz naturel dont les positions ouvertes au 31 décembre 2010 représentaient 4,0 millions de MBtu (17,2 millions de MBtu au 31 décembre 2009).

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés utilisés pour la gestion des risques financiers à court terme selon qu'ils sont désignés ou non désignés comme couvertures :

	2010	2009
Instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(33)	43
Instruments non désignés comme couvertures	(9)	18
	(42) ^a	61 ^a

a) De ce montant, 4 M\$ (3 M\$ en 2009) correspondent à la totalité des instruments financiers évalués selon les prix cotés en bourse (niveau 1) et (46) M\$ (58 M\$ en 2009), à des instruments évalués au moyen de techniques fondées sur des données de marché observables (niveau 2).

EFFET DES COUVERTURES

Effet des couvertures sur les résultats

Effet des couvertures de flux de trésorerie

Au 31 décembre 2010, la perte nette afférente à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie comptabilisée dans les résultats s'élevait à 25 M\$ (12 M\$ au 31 décembre 2009).

Au 31 décembre 2010, Hydro-Québec estimait à 261 M\$ le montant net des gains compris dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu qui seraient reclassés dans les résultats au cours des douze mois suivants (337 M\$ au 31 décembre 2009).

En 2010, Hydro-Québec n'a reclassé aucun montant du Cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats par suite de l'abandon de la couverture de flux de trésorerie (gain net de 6 M\$ reclassé en 2009).

Au 31 décembre 2010, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrirait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de 6 ans (7 ans au 31 décembre 2009).

Effet des couvertures de juste valeur

Au 31 décembre 2010, la perte nette afférente à l'inefficacité des couvertures de juste valeur comptabilisée dans les résultats s'élevait à 10 M\$ (gain net de 16 M\$ au 31 décembre 2009).

Effet de la réévaluation d'instruments dérivés non désignés comme couvertures

Au 31 décembre 2010, le gain net comptabilisé dans les résultats par suite de la réévaluation à la juste valeur des instruments dérivés qui n'étaient pas comptabilisés selon la comptabilité de couverture s'élevait à 10 M\$ (4 M\$ au 31 décembre 2009). Ces instruments sont essentiellement liés à des transactions réalisées dans le cadre de la gestion des risques.

Analyses de sensibilité

Les risques liés aux variations de taux de change, de taux d'intérêt et du prix de l'énergie et de l'aluminium font l'objet d'une gestion intégrée qui vise à limiter leur incidence sur les résultats. La majeure partie des instruments dérivés négociés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur et ont donc pour effet de réduire la volatilité des résultats, sauf en ce qui concerne la portion inefficace des couvertures, qui est peu importante. Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme couvertures, mais qui servent néanmoins à couvrir des positions inverses à risque, permettent aussi de réduire la volatilité des résultats. La sensibilité des résultats se limite ainsi à l'exposition nette aux risques ne faisant pas l'objet de couvertures.

Au 31 décembre 2010, si le taux de change (\$ CA\$/US) avait varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, le bénéfice net aurait été respectivement supérieur ou inférieur de 7 M\$ (19 M\$ au 31 décembre 2009), tandis que les Autres éléments du résultat étendu auraient été respectivement supérieurs ou inférieurs de 71 M\$ (inférieurs ou supérieurs de 11 M\$ au 31 décembre 2009). L'analyse est basée sur les actifs et les passifs financiers libellés en dollars américains, y compris un montant de trésorerie de 53 M\$ US (82 M\$ US au 31 décembre 2009). Elle tient également compte de l'effet des ventes en dollars américains faisant l'objet de couvertures.

En 2010, si les taux d'intérêt avaient varié de 50 points de base à la hausse ou à la baisse, le bénéfice net aurait été respectivement inférieur ou supérieur de 12 M\$ (11 M\$ en 2009), tandis que les Autres éléments du résultat étendu auraient été supérieurs de 233 M\$ ou inférieurs de 179 M\$ (supérieurs de 72 M\$ ou inférieurs de 77 M\$ en 2009).

En 2010, si le prix de l'aluminium avait varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, le bénéfice net aurait été respectivement supérieur ou inférieur de 3 M\$ (1 M\$ en 2009), compte tenu de l'effet des ventes faisant l'objet de couvertures, et les Autres éléments du résultat étendu auraient été respectivement inférieurs ou supérieurs de 26 M\$ (29 M\$ en 2009).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'Hydro-Québec éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers.

L'exposition d'Hydro-Québec est réduite par : un volume important de fonds générés par l'exploitation; un portefeuille diversifié d'instruments très liquides ou facilement convertibles en liquidités, négociés avec des contreparties de grande qualité; des sources de financement préautorisées; la qualité de la signature d'Hydro-Québec sur les marchés des capitaux; la diversification des sources de financement; la gestion des niveaux de la dette à taux variable et de la dette remboursable en devises.

Par ailleurs, au 31 décembre 2010, un montant de 36 932 M\$ de la dette à long terme, de la dette à perpétuité et des emprunts était garanti par le gouvernement du Québec (36 518 M\$ au 31 décembre 2009).

Note 15 Instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente les échéances des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relatifs aux passifs financiers au 31 décembre 2010.

Échéance	Emprunts ^a	Créditeurs et charges à payer	Dividende à payer	Dettes à long terme	Instruments dérivés ^b
2011	18	1 683	1 886	4 354	451
2012	–	42	–	3 396	149
2013	–	20	–	3 163 ^c	286
2014	–	13	–	4 206	124
2015	–	–	–	2 423	277
1 à 5 ans	18	1 758	1 886	17 542	1 287
6 à 10 ans	–	14	–	13 903	559
11 à 15 ans	–	–	–	13 674	874
16 à 20 ans	–	–	–	8 982 ^c	705
21 à 25 ans	–	–	–	11 334	–
26 à 30 ans	–	–	–	7 745	–
31 à 35 ans	–	–	–	8 575	–
36 à 40 ans	–	–	–	5 884	–
41 à 45 ans	–	–	–	1 626	–
46 à 50 ans	–	–	–	1 661	–
51 à 55 ans	–	–	–	133	–
56 ans et plus	–	–	–	1 546	–
Total	18	1 772	1 886	92 605	3 425
Valeur comptable	18 ^d	1 770 ^{d,e}	1 886 ^d	38 372 ^f	2 422

a) Au 31 décembre 2010, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts à court terme portant intérêt s'établissait à 0,75 % (0,88 % au 31 décembre 2009).

b) Des ententes conclues avec certaines contreparties pour limiter la valeur de marché de ces instruments financiers pourraient donner lieu à des encaissements ou à des décaissements à des dates différentes des échéances initialement prévues.

c) Certaines dettes sont assorties d'une obligation de constituer un fonds d'amortissement.

d) En raison de leurs échéances à court terme, la valeur comptable de ces passifs financiers se rapproche de leur juste valeur.

e) De ce montant, 1 683 M\$ sont classés dans les Créditeurs et charges à payer et 87 M\$, dans les Autres passifs à long terme.

f) Y compris la tranche échéant à moins d'un an.

Les échéances contractuelles de la dette à perpétuité, dont les modalités sont décrites à la note 14, Dette à perpétuité, se traduisent par des flux d'intérêt bisannuels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne puisse respecter ses obligations.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux instruments dérivés qu'elle négocie avec des institutions financières. Elle est également exposée au risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs, qui résultent principalement de ses opérations courantes de vente d'énergie au Québec et hors Québec. Le risque de crédit est limité à la valeur comptable présentée à l'actif au bilan, qui se rapproche de la juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements temporaires et instruments dérivés

Pour réduire son exposition au risque de crédit, Hydro-Québec traite avec des émetteurs et des institutions financières canadiens et internationaux dont la notation de crédit est élevée. De plus, elle applique des encadrements qui limitent la concentration des risques, de même que divers contrôles de suivi et des limites de crédit par contrepartie. Des ententes préalables lui permettent aussi de limiter la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés. Une variation de cette valeur de marché au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encaissement ou à un décaissement. Au 31 décembre 2010, la quasi-totalité des contreparties avec lesquelles Hydro-Québec traitait avait une notation de crédit supérieure à A-, et aucune d'elles n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec.

Clients – ventes d'énergie (classés dans les Clients et autres débiteurs)

L'exposition au risque de crédit lié aux ventes d'énergie est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important,

notamment parce qu'au Québec, les ventes sont facturées à des tarifs qui prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités déterminées par la Régie. De plus, Hydro-Québec détient des dépôts de 59 M\$ (53 M\$ au 31 décembre 2009) fournis en garantie par des clients, dont 15 M\$ (12 M\$ au 31 décembre 2009) sont comptabilisés dans le poste Créditeurs et charges à payer et 44 M\$ (41 M\$ au 31 décembre 2009), dans le poste Autres passifs à long terme.

Le tableau suivant présente la valeur par âge des comptes clients, nette de la provision pour créances douteuses afférente :

	2010	2009
Clients		
Moins de 30 jours ^a	1 362	1 414
30 à 60 jours	47	62
61 à 90 jours	25	35
Plus de 90 jours	148	190
	1 582	1 701
Autres débiteurs^b	231	254
Clients et autres débiteurs^c	1 813	1 955

a) Y compris l'électricité livrée, mais non facturée, qui totalisait 1 092 M\$ au 31 décembre 2010 (1 071 M\$ au 31 décembre 2009).

b) Y compris une garantie financière de 16 M\$ (31 M\$ en 2009) couvrant certains instruments financiers détenus à la fin de l'exercice.

c) Y compris 107 M\$ US (127 M\$ US en 2009) convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan.

En 2010, la provision pour créances douteuses a augmenté de 29 M\$ (48 M\$ en 2009) pour s'établir à 278 M\$ au 31 décembre (249 M\$ au 31 décembre 2009). La provision est établie en fonction de l'âge des comptes et du statut des dossiers clients.

Note 16 Acquisition d'une participation

Le 9 décembre 2009, Hydro-Québec a acquis, par l'entremise de sa filiale HQ Manicouagan inc., une participation de 60 % dans la Société en commandite Hydroélectrique Manicouagan, qui possède et exploite une centrale hydroélectrique située sur la rivière Manicouagan, pour une contrepartie de 616 M\$ comprenant notamment des éléments de trésorerie, un solde de prix d'achat et les frais d'acquisition. Hydro-Québec a ainsi acquis le contrôle conjoint de cette société en commandite avec Alcoa ltée, qui détient une participation de 40 %, car en vertu d'une entente contractuelle, les décisions importantes en matière d'exploitation, d'investissement et de financement doivent être approuvées par tous les administrateurs. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

Le prix d'achat a été réparti comme suit :

Actif à court terme	9
Immobilisations corporelles	373
Droits sur les forces hydrauliques	282
	664
Passif à court terme	47
Passif à long terme	1
	48
Prix d'achat	616

La contrepartie a été établie comme suit :

Trésorerie	580
Solde de prix d'achat (échéant en 2011)	30
Frais d'acquisition	3
Autres	3
	616

Note 17 Participations dans des coentreprises

La quote-part des composantes des coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent les participations gérées par Hydro-Québec Production et par le groupe – Technologie.

	2010	2009 ^a
Résultats		
Produits	115	64
Charges et frais financiers	85	61
Bénéfice net	30	3
Bilans		
Actif à court terme	11	16
Actif à long terme	665	679
Passif à court terme	5	48
Passif à long terme	21	26
Actif net	650	621
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	6	3
Activités d'investissement	(4)	–
Activités de financement	(4)	(10)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2)	(7)

a) La quote-part d'Hydro-Québec dans le bilan, les résultats et les flux de trésorerie de la Société en commandite Hydroélectrique Manicouagan est incluse dans les états financiers consolidés depuis la date d'acquisition, soit le 9 décembre 2009. Les informations relatives à cette acquisition sont présentées à la note 16, Acquisition d'une participation.

Note 18 Capitaux propres

CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, dont 43 741 090 actions étaient émises et payées aux 31 décembre 2010 et 2009.

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, le dividende ne peut excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice net. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare le dividende d'un exercice donné dans les 30 jours de la date à laquelle Hydro-Québec lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividende ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividende.

Pour l'exercice 2010, le dividende est de 1 886 M\$ (2 168 M\$ pour 2009).

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

EN COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	709	1 243
Variation de l'exercice	(482)	(534)
Solde à la fin de l'exercice	227	709

Note 19 Gestion du capital

Hydro-Québec gère son capital de façon à répondre aux attentes de son actionnaire, à protéger ses fonds en tout temps et à soutenir sa croissance. Elle maintient un environnement de gestion qui lui permet d'augmenter la valeur à long terme de son actif et de ses capitaux propres, d'assurer sa viabilité financière, de préserver sa capacité de financement et de protéger ses fonds et ses valeurs mobilières.

Outre les capitaux propres, le capital comprend la dette à long terme, la dette à perpétuité, les emprunts à court terme et les instruments dérivés.

Hydro-Québec utilise le taux de capitalisation aux fins du suivi de la structure du capital. Elle vise à maintenir un taux de capitalisation d'au moins 25 %.

STRUCTURE DU CAPITAL

	2010	2009
Capitaux propres	18 566	18 419
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	38 372	37 640
Dette à perpétuité	288	303
Emprunts à court terme	18	29
Instruments dérivés	581	129
Total	57 825	56 520
Taux de capitalisation (%) ^a	32,1	32,6

a) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an), de la dette à perpétuité, des emprunts à court terme et du passif lié aux instruments dérivés, diminuée de l'actif lié aux instruments dérivés.

En 2010, les objectifs de gestion du capital d'Hydro-Québec sont demeurés inchangés par rapport à 2009.

Note 20 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2010	2009
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Clients et autres débiteurs	124	(38)
Matériaux, combustible et fournitures	15	(51)
Créditeurs et charges à payer	(6)	78
Intérêts courus	(11)	(25)
	122	(36)
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles	112	162
Intérêts payés	2 149	2 102

Note 21 Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite offert par Hydro-Québec (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

Hydro-Québec offre également d'autres avantages postérieurs à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages postérieurs à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement. Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance salaire non

contributifs qui fournissent des prestations d'invalidité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance vie collective supplémentaire, qui est partiellement capitalisé.

Les régimes d'avantages sociaux d'Hydro-Québec sont des régimes à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations constituées (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur de ces régimes sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite date du 31 décembre 2009. La prochaine évaluation, qui sera en date du 31 décembre 2010, est en cours.

Le tableau suivant présente les informations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs d'Hydro-Québec :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2010	2009	2010	2009
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	12 742	10 208	889	773
Coût des services rendus	227	161	45	38
Cotisations des employés	120	118	-	-
Prestations versées et remboursements	(602)	(551)	(55)	(54)
Intérêts sur les obligations	778	760	54	51
Pertes actuarielles	1 719	2 046	95	81
Solde à la fin de l'exercice	14 984	12 742	1 028	889
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	12 390	10 475	65	60
Rendement réel des actifs	1 708	1 713	2	2
Cotisations des employés	120	118	-	-
Cotisations courantes d'Hydro-Québec	296	295	13	14
Cotisation d'équilibre d'Hydro-Québec	350	370	-	-
Prestations versées et remboursements	(602)	(551)	(10)	(11)
Frais d'administration	(36)	(30)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	14 226	12 390	70	65
Déficit à la fin de l'exercice	(758)	(352)	(958)	(824)
Coût non amorti des services passés	235	285	-	-
Perte actuarielle nette non amortie	3 341	2 412	157	65
(Actif transitoire non amorti) obligation transitoire non amortie	(457)	(609)	40	54
Actif (passif) au titre des prestations constituées	2 361	1 736	(761)	(705)

Note 21 Avantages sociaux futurs (suite)

Des modifications ont été apportées au Régime de retraite pour faire suite aux ententes intervenues entre Hydro-Québec et les syndicats en 2008. Ces modifications, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2009, visent des dispositions temporaires et permanentes. Les principales dispositions temporaires concernent la retraite sans réduction de rente et la prestation de raccordement, alors que les principales dispositions permanentes couvrent le coût des formes optionnelles de rente et l'élargissement de

la définition du conjoint survivant au décès du retraité. Des modifications aux règles de financement du Régime de retraite ont aussi été adoptées en fonction de ces ententes. Ainsi, les taux respectifs des cotisations salariales et patronales étaient de 6,5 % et de 7,8 % en 2010 (6,0 % et 6,9 % en 2009). Ces taux augmenteront annuellement de 0,5 % et de 0,9 % pour atteindre un maximum de 7,5 % et de 10,5 % du salaire admissible.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES

En fin d'exercice, la composition des actifs des régimes à la juste valeur était la suivante :

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2010	2009	2010	2009
Obligations	50	54	93	100
Actions	40	33	–	–
Placements immobiliers	8	8	–	–
Autres	2	5	7	–
	100	100	100	100

Les actifs des régimes comportent des titres émis par Hydro-Québec ainsi que par le gouvernement du Québec et certains de ses organismes :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2010	2009	2010	2009
Obligations	1 828	1 820	65	64

SOMMES VERSÉES EN ESPÈCES

Les sommes versées en espèces par Hydro-Québec au titre des régimes d'avantages sociaux sont constituées des cotisations versées aux régimes capitalisés ainsi que des prestations versées aux employés et aux retraités en vertu des régimes non capitalisés. Les sommes versées en espèces se répartissent ainsi :

	2010	2009
Cotisations d'Hydro-Québec		
Régime de retraite	646	665
Autres régimes capitalisés	13	14
Prestations versées		
Régimes non capitalisés	45	43
	704	722

Conformément à l'évaluation actuarielle de capitalisation, Hydro-Québec a versé des cotisations courantes de 296 M\$ en 2010 (295 M\$ en 2009), y compris des cotisations supplémentaires de 156 M\$ (186 M\$ en 2009), pour couvrir le coût des services courants, ainsi qu'une cotisation d'équilibre de 350 M\$ (370 M\$ en 2009) pour combler une partie du déficit actuariel. Les cotisations d'équilibre versées en 2010 et en 2009 tiennent

compte de certaines mesures d'allègement temporaires introduites par la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives en vue d'atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes visés par cette loi*, sanctionnée le 15 janvier 2009, et notamment du prolongement de la période pour combler le déficit actuariel.

COMPOSANTES DU COÛT CONSTATÉ AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES DE L'EXERCICE

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2010	2009	2010	2009
Coût des services rendus ^a	227	161	45	38
Frais d'administration ^b	36	30	-	-
Intérêts sur les obligations	778	760	54	51
Rendement réel des actifs	(1 708)	(1 713)	(2)	(2)
Pertes actuarielles	1 719	2 046	95	81
Coût avant les ajustements nécessaires pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	1 052	1 284	192	168
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs	790	926	-	-
Écart entre les pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées et les pertes actuarielles constatées	(1 719)	(2 046)	(92)	(82)
Amortissement du coût des services passés	50	50	-	-
Amortissement de (l'actif) l'obligation transitoire	(152)	(152)	14	13
	(1 031)	(1 222)	(78)	(69)
Coût constaté de l'exercice	21	62	114	99

a) Pour le régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.

b) En 2010, les frais d'administration facturés par Hydro-Québec au Régime de retraite s'établissent à 12 M\$ (13 M\$ en 2009).

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût constaté au titre des prestations constituées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée :

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2010	2009	2010	2009
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	5,54	6,17	5,54	6,17
Taux de croissance des salaires ^a	2,60	2,97	-	-
Coût constaté au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice précédent				
Taux d'actualisation	6,17	7,49	6,17	7,49
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,75	6,25	3,90	3,72
Taux de croissance des salaires ^a	2,97	2,86	-	-

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Au 31 décembre 2010, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 5,50 % pour 2011. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminuera pour atteindre le taux ultime de 4,50 % en 2030. Une variation de 1 % du taux de croissance aurait eu les incidences suivantes en 2010 :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées de l'exercice	5	(5)
Incidence sur les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	61	(49)

Note 22 Engagements et éventualités

TRANSACTIONS LIÉES AUX ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, Hydro-Québec et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2010, Hydro-Québec avait pris des engagements en vertu de 120 contrats d'achat d'électricité auprès d'autres producteurs, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 5 674 MW. Elle prévoit acheter annuellement environ 17 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2045. La plupart des contrats comportent des clauses de renouvellement. Hydro-Québec s'est également engagée à acheter des droits de transport d'électricité.

Compte tenu de l'ensemble des contrats liés aux achats d'électricité, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements minimaux suivants au cours des cinq prochains exercices :

2011	738
2012	1 058
2013	1 289
2014	1 467
2015	1 598

GARANTIES

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard

de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. Hydro-Québec n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser. Si un tel montant devenait exigible, elle aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2010, le coût après amortissement des dettes visées était de 4 223 M\$.

En vertu du contrat signé le 12 mai 1969 avec la CF(L)Co, Hydro-Québec pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Il est cependant impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'Hydro-Québec pourrait être tenue de verser, parce que le contrat ne précise pas de montant maximal et que le montant à verser dépendrait de l'issue d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Jusqu'à maintenant, Hydro-Québec n'a pas eu à faire de versement en vertu de ce contrat.

Dans le cadre de la réalisation du plan de valorisation de ses participations à l'étranger, qui s'est terminée en 2008, Hydro-Québec a fourni aux acquéreurs de ses participations des garanties en ce qui a trait aux passifs fiscaux éventuels et à certaines autres déclarations usuelles. Ces garanties, pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé, sont en vigueur jusqu'à l'échéance des périodes de prescription applicables, soit jusqu'au 30 juin 2013.

INVESTISSEMENTS

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 4,2 G\$ en 2011.

LITIGES

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des décaissements qui pourraient découler de ces litiges. Elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

Note 23 Informations sectorielles

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de présentation.

Production : Hydro-Québec Production exploite et développe le parc de production d'Hydro-Québec. Elle réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie. La division fournit à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh. Au-delà de ce volume, elle peut participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution dans un contexte de libre concurrence.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie exploite et développe le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Elle commercialise ses capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois.

Distribution : Hydro-Québec Distribution exploite et développe le réseau de distribution d'Hydro-Québec et exerce les activités liées à la vente et aux services à la clientèle québécoise de même qu'à la promotion de l'efficacité énergétique. Elle est également responsable de la sécurité de l'approvisionnement en électricité du marché québécois.

Construction : Hydro-Québec Équipement et services partagés et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) conçoivent et réalisent des projets de construction et de réfection d'équipements de production et de transport d'électricité. Hydro-Québec Équipement et services partagés est chargée des projets qui se déroulent au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*.

La SEBJ construit les aménagements de production situés en territoire conventionné (au nord du 49^e parallèle) et peut réaliser certains projets à l'extérieur du Québec.

Activités corporatives et autres : Les unités corporatives appuient les divisions dans la réalisation de leurs orientations. Elles comprennent le groupe – Technologie, le groupe – Affaires corporatives et secrétariat général, la vice-présidence – Comptabilité et contrôle, la vice-présidence – Financement, trésorerie et caisse de retraite, la vice-présidence – Ressources humaines ainsi que la direction principale – Centre de services partagés, qui relève d'Hydro-Québec Équipement et services partagés. Le Centre de services partagés est un regroupement de services internes qui dessert l'ensemble de l'entreprise. Ses prestations comprennent notamment l'acquisition de biens et de services, la gestion immobilière et la gestion du matériel et des services de transport.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 1, Principales conventions comptables, et à la note 3, Effets de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport déterminés conformément aux dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet, qui englobe l'ensemble des coûts directement associés à la livraison du produit ou du service.

Hydro-Québec réalise la grande majorité de ses produits au Québec, et la quasi-totalité de ses immobilisations corporelles de même que son écart d'acquisition sont rattachés à des activités réalisées au Québec. En 2010, les produits provenant de l'extérieur du Québec s'élevaient à 1 643 M\$, dont 1 293 M\$ des États-Unis (respectivement 1 610 M\$ et 1 311 M\$ en 2009).

RÉSULTATS ET ACTIF PAR SECTEURS

							2010
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter-sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 692	66	10 531	–	33	16 ^a	12 338
Intersectoriels	4 843	3 051	72	2 607	1 342	(11 915)	–
Amortissement	725	948	859	3	82	(12)	2 605
Frais financiers	1 119	872	503	–	35	(3)	2 526
Bénéfice net (perte nette)	1 605	447	453	–	(2)	12	2 515
Actif total	30 609	18 072	12 746	449	4 306	(284)	65 898
Activités d'investissement							
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 900	1 248	728	7	121	–	4 004
Sans effet sur la trésorerie	89	17	6	–	–	–	112

2009
(retraités, note 2)

	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter-sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 588	61	10 648	–	25	11 ^a	12 333
Intersectoriels	4 819	2 868	69	2 645	1 281	(11 682)	–
Amortissement	667	778	868	3	68	(12)	2 372
Frais financiers	1 019	851	502	–	27	(1)	2 398
Bénéfice net	2 053	435	363	–	8	12	2 871
Actif total	29 249	17 677	12 383	423	5 571	(311)	64 992
Activités d'investissement							
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	2 033	1 196	709	1	111	–	4 050
Sans effet sur la trésorerie	139	23	–	–	–	–	162

a) Les opérations de revente des surplus d'approvisionnement réalisées par Hydro-Québec Distribution sur les marchés externes sont présentées en diminution des achats d'électricité plutôt que dans les Produits.

Note 24 Données comparatives

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187



Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Ernst & Young LLP
Comptables agréés
Chartered Accountants
800, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 1900
Montréal, Québec H3B 1X9
Tél/Tel: 514 875 6060
Télec/Fax: 514 879 2600
ey.com/ca



Vérificateur général du Québec
770, rue Sherbrooke Ouest, bureau
1910
Montréal (Québec) H3A 1G1

Tel : 514-879-4184
Fax : 514-879-7665

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux participants du Régime de retraite d'Hydro-Québec,

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime de retraite d'Hydro-Québec, qui comprennent l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2010 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La Direction d'Hydro-Québec, Hydro-Québec agissant à titre de fiduciaire de la caisse de retraite, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2010, ainsi que de l'évolution de son actif net pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point

Les états financiers du Régime de retraite d'Hydro-Québec pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. qui ont exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 10 février 2010.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Renaud Lachance FCA auditeur

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.^a

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.^b

Renaud Lachance, FCA auditeur
Le vérificateur général du Québec

Montréal, le 18 février 2011

^a CA auditeur permis n° 20027

^b CA auditeur permis n° 19848

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

État de l'actif net disponible pour le service des prestations

Aux 31 décembre

En millions de dollars canadiens

	Notes	2010	2009
Actif			
Placements	3	14 549	12 271
Montants à recevoir sur les transactions en cours		12	127
Cotisations des participants à recevoir		4	3
Cotisations de l'employeur à recevoir		11	9
Total de l'actif		14 576	12 410
Passif			
Montants à payer sur les transactions en cours		336	7
Autres créditeurs		14	13
Total du passif		350	20
Actif net disponible pour le service des prestations		14 226	12 390
Éventualités	10		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

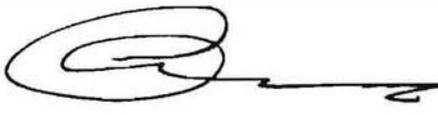
Au nom du Conseil d'administration d'Hydro-Québec,
Hydro-Québec agissant à titre de fiduciaire de la caisse de retraite,

le président du Comité de vérification,

le président du Conseil d'administration,



Jacques Leblanc



Michael L. Turcotte

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercices terminés les 31 décembre

En millions de dollars canadiens

	Notes	2010	2009
Variations attribuables aux activités de placement			
Revenu net de placements	5	1 708	1 713
Frais de gestion de la caisse		(29)	(22)
		1 679	1 691
Variations attribuables aux activités de retraite			
Cotisations et transferts	6	766	783
Prestations versées, transferts de valeur et remboursements	7	(602)	(551)
Frais d'administration du régime		(7)	(8)
		157	224
Augmentation de l'actif net		1 836	1 915
Actif net disponible au début de l'exercice		12 390	10 475
Actif net disponible à la fin de l'exercice		14 226	12 390

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 1 Description du Régime

Hydro-Québec (l'Employeur) offre à l'ensemble de ses employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière.

La présente description du Régime de retraite d'Hydro-Québec (le Régime) constitue un résumé. Pour une description complète, il faut se reporter au *Règlement numéro 734 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec* (le Règlement).

a) Généralités

Le Règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Avant le 15 octobre 2010, certaines de ses dispositions ne s'appliquaient qu'aux cadres, aux employés non syndiqués et aux employés dont le syndicat avait signé une entente avec l'Employeur (les Participants visés). Ces dispositions concernaient le taux des cotisations salariales et patronales et comprenaient également les dispositions temporaires relatives à l'âge de la retraite, aux rentes de raccordement et au rachat de périodes de non-participation. Le 15 octobre 2010, les participants au Régime qui n'étaient pas des Participants visés le sont devenus, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2009.

Le Régime est enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec et est agréé par l'Agence du revenu du Canada.

Hydro-Québec gère les placements de la caisse de retraite (la Caisse) à titre de fiduciaire (le Fiduciaire de la Caisse).

b) Politique de capitalisation

En vertu du Règlement, les participants et l'Employeur doivent financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur des prestations constituées est établie au moyen d'une évaluation actuarielle qui est déposée tous les ans. Cette évaluation actuarielle est établie à la fois sur une base de capitalisation et sur une base de solvabilité.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 1 Description du Régime (suite)

b) Politique de capitalisation (suite)

Le rapport d'évaluation actuarielle du Régime précise le montant que l'Employeur doit verser à la Caisse. L'Employeur est tenu de verser les cotisations nécessaires pour couvrir le solde du coût du service courant qui n'est pas financé par les cotisations salariales ou par un surplus suffisant établi par évaluation actuarielle. Il doit également verser une cotisation d'équilibre pour combler la totalité ou une partie du déficit actuariel, le cas échéant. En vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, la période d'amortissement ne peut excéder quinze ans pour un déficit de capitalisation et cinq ans pour un déficit de solvabilité. Toutefois, des mesures législatives adoptées en 2009 pour atténuer les effets de la crise financière de 2008 permettent exceptionnellement d'amortir le déficit de solvabilité constaté au 31 décembre 2009, sur une période se terminant au plus tard le 31 décembre 2018.

Conformément au Règlement, les cotisations patronales supplémentaires versées au-delà des cotisations patronales régulières ainsi que les cotisations d'équilibre sont accumulées et créditées au taux de rendement de la Caisse. Dès qu'un surplus suffisant est déclaré, ces cotisations sont remises à l'Employeur sous forme d'une réduction des cotisations patronales régulières.

c) Cotisations salariales et patronales régulières

Les cotisations salariales et patronales régulières s'établissent selon un pourcentage du salaire admissible.

Cotisations salariales et patronales régulières exprimées en pourcentage du salaire admissible

	Cotisations salariales régulières (%)	Cotisations patronales régulières (%)
2009	6,0	6,9
2010	6,5	7,8
2011	7,0	8,7
2012	7,5	9,6
2013 et suivantes	7,5	10,5

Advenant un surplus, les cotisations salariales régulières peuvent être réduites de 0,5 % ou de 1,0 %, selon certaines conditions.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 1 Description du Régime (suite)

d) Âge de la retraite

L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans. Cependant, le participant peut, dès l'âge de 55 ans, recevoir une rente, réduite ou non, conformément au Règlement. De plus, jusqu'au 31 décembre 2013, le Régime offre la possibilité de recevoir une rente non réduite, peu importe l'âge du participant, si la somme de son âge et de son nombre d'années de participation satisfait aux conditions spécifiées dans le Règlement.

e) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont établies en fonction d'un crédit de rente annuel de 2,25 % acquis pendant les années de participation et d'une moyenne des cinq meilleures années de salaire, sauf exception prévue dans le Règlement. Le salaire admissible comprend, en totalité ou en partie, certains montants forfaitaires versés en vertu des régimes d'intéressement et de gestion du rendement.

Des rentes de raccordement, payables jusqu'à l'âge de 60 et de 65 ans, sont versées aux participants qui quittent avant l'âge normal de la retraite. Elles sont calculées en fonction du nombre d'années de participation au Régime antérieures au 1^{er} janvier 2013 et du salaire moyen des cinq meilleures années, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles des cinq années précédant la date de la retraite.

Les prestations relatives aux années de participation postérieures à 1991 sont assujetties aux limites prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Après la retraite, les prestations servies sont indexées selon une formule qui tient compte de l'indice des prix à la consommation.

À compter du 65^e anniversaire de naissance du participant, la prestation servie est réduite d'un montant établi conformément au Règlement.

f) Prestations au décès

En cas de décès, des prestations sont payables au conjoint, aux enfants admissibles ou aux ayants cause. Il peut s'agir d'une rente, d'un remboursement ou d'un transfert de la valeur d'une rente, ou encore d'un remboursement ou d'un transfert de cotisations salariales, selon le cas.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 1 Description du Régime (suite)

g) Prestations en cas de cessation de service

Si le participant a moins de 55 ans au moment de sa cessation de service, il a droit soit à la valeur actualisée de la rente décrite ci-dessus, soit à une rente différée dont le versement peut débuter dès qu'il atteint l'âge de 55 ans ou au plus tard lorsqu'il atteint l'âge de 65 ans.

Si le participant a 55 ans ou plus, il peut également choisir de toucher une rente à compter du premier du mois suivant sa cessation de service.

h) Rachat de périodes de non-participation

Jusqu'au 31 décembre 2013, le Règlement permet aux participants de racheter divers congés non rémunérés ou partiellement rémunérés.

i) Entente de transfert

Le Règlement permet à l'Employeur de conclure une entente avec tout autre employeur qui offre un régime de retraite, afin de faciliter les mutations réciproques de leurs employés. Les sommes reçues en vertu de cette entente servent à reconnaître au participant concerné des années de participation au Régime.

j) Frais de gestion et d'administration

Conformément au Règlement, les frais engagés par Hydro-Québec pour la gestion de la Caisse et l'administration du Régime sont imputés à la Caisse.

k) Impôts

Le Régime constitue un régime de pension enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 2 Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers du Régime sont basés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte et indépendante de son promoteur, Hydro-Québec, et de ses participants. Toutefois, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation du Régime.

Pour préparer les états financiers du Régime, le Fiduciaire de la Caisse doit réaliser des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les estimations concernent notamment les placements immobiliers et les obligations au titre des prestations de retraite. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

b) Placements

Les placements sont inscrits à la juste valeur, qui représente la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les transactions sont enregistrées au moment du transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur des différentes catégories de placements est établie comme suit :

i) Placements à court terme

Les placements à court terme (dépôts bancaires, bons du Trésor, certificats de dépôt et acceptations bancaires) sont évalués aux cours moyens de clôture.

ii) Obligations

Les obligations sont évaluées aux cours moyens de clôture sur les marchés obligataires. Dans les cas où les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur des obligations est évaluée en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets.

iii) Actions

Les actions sont évaluées aux cours de clôture sur les marchés boursiers.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 2 Principales conventions comptables (suite)

b) Placements (suite)

iv) Placements immobiliers

Les placements immobiliers comprennent principalement des immeubles et les hypothèques afférentes, des parts dans des sociétés en commandite immobilières et des prêts hypothécaires commerciaux.

La juste valeur des immeubles et des hypothèques afférentes, le cas échéant, est établie annuellement au moyen de techniques d'évaluation appropriées et selon les meilleures estimations réalisées par des cabinets d'évaluateurs indépendants reconnus par une association professionnelle. Un cabinet donné ne peut évaluer la même propriété plus de trois années consécutives. Le Fiduciaire de la Caisse s'assure que les faits, hypothèses et estimations utilisés par les évaluateurs tiennent compte des activités et des conditions économiques liées aux placements.

Dans le cas des sociétés en commandite, la juste valeur est établie par le commandité. Dans certains cas, le Fiduciaire de la Caisse ajuste l'évaluation en fonction de critères précis et vérifiables pour tenir compte des conditions propres à la détention partielle du fonds.

Le Fiduciaire de la Caisse effectue une revue pour s'assurer qu'aucun événement qui pourrait altérer ces évaluations de façon importante n'est survenu entre la date de chacune des évaluations et la fin de l'exercice.

La juste valeur des prêts hypothécaires commerciaux est obtenue par l'actualisation des flux monétaires futurs nets.

v) Dérivés

Les dérivés comprennent des contrats à terme et des options cotés en bourse ou hors bourse ainsi que des swaps.

Les dérivés cotés en bourse sont évalués en fonction du cours en vigueur sur les marchés boursiers. Les dérivés hors bourse sont évalués, selon le cas, à partir des cours de clôture sur les marchés des sous-jacents ou en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 2 Principales conventions comptables (suite)

b) Placements (suite)

Hiérarchie de la juste valeur

Les évaluations à la juste valeur des instruments financiers doivent être classées selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : prix cotés d'instruments identiques sur des marchés actifs ;
- niveau 2 : données importantes et inducteurs de valeur importants observables sur des marchés actifs ; et
- niveau 3 : une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants qui ne sont pas des données de marché observables.

c) Montants à recevoir et à payer sur les transactions en cours

Les montants à recevoir et à payer sur les transactions en cours comprennent les sommes à recevoir et à payer reliées aux transactions conclues par la Caisse mais non encore réglées. Les montants à payer sur les transactions en cours incluent les sommes à payer pour le rachat à terme, au prix convenu, de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

d) Revenu net de placements

Le revenu net de placements comprend les intérêts et les dividendes ainsi que les gains nets (pertes nettes) réalisés et non réalisés sur placements, déduction faite des coûts de transaction.

Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et les dividendes, à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés au moment de la vente des placements et sont calculés selon le coût moyen des actifs. Les gains et les pertes non réalisés résultent de la variation de la juste valeur des placements détenus à la fin de l'exercice. Les coûts de transaction sont comptabilisés au moment où ils sont engagés.

e) Conversion des devises

La juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux cours de clôture à la fin de l'exercice ou aux taux à terme dans le cas des dérivés sur devises. Les revenus associés à ces actifs et à ces passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes réalisés et non réalisés provenant de ces conversions sont inclus dans les gains nets sur placements de la rubrique Revenu net de placements.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 2 Principales conventions comptables (suite)

f) Cotisations et transferts

Les cotisations salariales régulières ainsi que les cotisations patronales régulières, supplémentaires et d'équilibre sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice. Les sommes perçues en vertu d'ententes de transfert sont comptabilisées à titre de cotisations des participants à la réception de ces sommes.

g) Prestations

Les sommes versées à titre de prestations à des retraités ou bénéficiaires, les remboursements à d'anciens participants et les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisés au moment du versement.

h) Récentes modifications

En 2009, le chapitre 3862 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », a fait l'objet de modifications ayant notamment pour but d'améliorer la communication des informations relatives aux évaluations des placements à la juste valeur. Les informations additionnelles exigées sont fournies à la note 2 b), intitulée Placements, et à la note 3 a), intitulée Hiérarchie de la juste valeur.

i) Modifications à venir

En avril 2010, l'ICCA a publié le chapitre 4600 intitulé « Régime de retraite ». Ce chapitre définit les nouvelles normes applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 et prévoit les principales modifications suivantes :

- remplacement de l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations par l'état de la situation financière, qui, outre l'actif net disponible pour le service des prestations, présente les obligations au titre des prestations de retraite et l'excédent ou le déficit connexe ;
- ajout de l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite, qui présente les principales composantes de l'évolution des obligations d'une année à l'autre.

Le Fiduciaire de la Caisse estime que l'adoption de ces nouvelles normes n'aura aucune incidence importante sur la comptabilisation ou l'évaluation des opérations du Régime.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 3 Placements

Le tableau suivant présente les placements selon la nature du titre, sans égard aux dérivés qui pourraient leur être associés.

Juste valeur et coût des placements

	2010		2009	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe				
Encaisse	39	39	81	81
Placements à court terme	582	582	380	380
	621	621	461	461
Obligations nominales	4 201	3 985	4 676	4 371
Obligations à taux flottant	1 940	1 936	1 135	1 128
Obligations à rendement réel	990	778	873	741
	7 131	6 699	6 684	6 240
Actions				
Dollars canadiens	2 617	2 264	1 978	1 804
Dollars américains	863	823	798	801
Autres devises	2 161	2 028	1 338	1 277
	5 641	5 115	4 114	3 882
Placements immobiliers ^a	1 084	797	961	759
Dérivés (note 4)	27	(19)	8	(11)
Intérêts et dividendes à recevoir	45	45	43	43
	14 549	13 258	12 271	11 374

a) Déduction faite de la valeur des emprunts hypothécaires, qui totalisait 196 M\$ au 31 décembre 2010 (220 M\$ au 31 décembre 2009).

Au 31 décembre 2010, des placements d'une juste valeur de 247 M\$ (154 M\$ au 31 décembre 2009) avaient été déposés en garantie auprès de courtiers pour couvrir les exigences des marchés au jour le jour, conformément aux modalités en vigueur des dérivés.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 3 Placements (suite)

a) Hiérarchie de la juste valeur

Juste valeur des placements classés par niveaux

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2010 Total
Titres à revenu fixe				
Placements à court terme	–	582	–	582
Obligations	–	7 131	–	7 131
	–	7 713	–	7 713
Actions	5 640	–	1 ^a	5 641
Placements immobiliers	–	–	1 084	1 084
Dérivés	(13)	40	–	27
	5 627	7 753	1 085	14 465
Autres ^b				84
				14 549

a) Ces actions sont liées à des fonds de placements privés pour lesquels il n'existe aucun marché actif.

b) Comprend l'encaisse ainsi que les intérêts et dividendes à recevoir.

Conciliation des placements classés au niveau 3

	Placements immobiliers	Actions ^a	2010 Total
Solde au début de l'exercice	961	3	964
Acquisitions	68	–	68
Dispositions	(19)	–	(19)
Pertes nettes réalisées	(11)	–	(11)
Gains nets (pertes nettes) non réalisés	85	(2)	83
	123	(2)	121
Solde à la fin de l'exercice	1 084	1	1 085

a) Ces actions sont liées à des fonds de placements privés pour lesquels il n'existe aucun marché actif.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 3 Placements (suite)**a) Hiérarchie de la juste valeur (suite)****Juste valeur des placements classés par niveaux**

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2009 Total
Titres à revenu fixe				
Placements à court terme	–	380	–	380
Obligations	–	6 684	–	6 684
	–	7 064	–	7 064
Actions	4 111	–	3 ^a	4 114
Placements immobiliers	–	–	961	961
Dérivés	(6)	14	–	8
	4 105	7 078	964	12 147
Autres ^b				124
				12 271

a) Ces actions sont liées à des fonds de placements privés pour lesquels il n'existe aucun marché actif.

b) Comprend l'encaisse ainsi que les intérêts et dividendes à recevoir.

Conciliation des placements classés au niveau 3

	Placements immobiliers	Actions ^a	2009 Total
Solde au début de l'exercice	1 013	3	1 016
Acquisitions	39	–	39
Dispositions	(13)	–	(13)
Gains nets réalisés	2	–	2
Pertes nettes non réalisées	(80)	–	(80)
	(52)	–	(52)
Solde à la fin de l'exercice	961	3	964

a) Ces actions sont liées à des fonds de placements privés pour lesquels il n'existe aucun marché actif.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 3 Placements (suite)

b) Gestion des risques

Le Fiduciaire de la Caisse gère les placements et les risques associés à leur détention conformément à la Politique de gestion des placements de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec (la Politique de placements), qui est approuvée annuellement par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec. Ces risques comprennent des risques de marché, de crédit et de liquidité. La Politique de placements prévoit la diversification des titres du portefeuille de référence en fonction d'un rapport rendement-risque optimal et définit les limites de risque acceptables. Des encadrements complémentaires définissent le processus d'autorisation pour chaque type de transactions et établissent les règles applicables à la gestion active des différents portefeuilles ainsi qu'à la gestion du risque de crédit.

La conformité à la Politique de placements et aux encadrements complémentaires fait l'objet de suivis réguliers par le Fiduciaire de la Caisse.

Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison de variations des prix du marché dues à des facteurs propres au titre ou à son émetteur, ou à des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Il peut prendre la forme d'un risque de change, d'un risque de taux d'intérêt ou d'un risque de prix. La grande majorité des placements est exposée à une forme ou à une autre de ces risques, mais à des degrés divers selon le type de placement. Le risque de marché est géré par la diversification des actifs et par l'utilisation de diverses stratégies de gestion des placements qui incluent l'utilisation de dérivés.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 3 Placements (suite)**b) Gestion des risques (suite)**

Le tableau suivant présente la répartition des placements, selon les différents marchés et catégories d'actifs du portefeuille de la Caisse, établie par la Politique de placements en vigueur pour chacune des années. Les différentes catégories d'actifs présentent la juste valeur des placements en titres détenus sur les différents marchés et la juste valeur qui résulte de l'utilisation de dérivés pour s'exposer à ces marchés.

Placements selon l'exposition au risque de marché

	2010	2009
Titres à revenu fixe		
Obligations nominales	4 578	4 149
Obligations à rendement réel	990	873
Obligations corporatives	-	289
Encaisse et placements à court terme	82	(70)
Actions		
Marché canadien	3 235	2 976
Marché américain		
Grande capitalisation	1 701	1 215
Petite capitalisation	254	219
Marché international		
Grande capitalisation	1 182	1 164
Petite capitalisation	148	164
Marchés émergents	1 240	328
Placements immobiliers	1 139	964
Total des placements	14 549	12 271

i) Risque de change

Le risque de change provient des placements de la Caisse libellés en devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations du dollar canadien par rapport à ces devises affectent la juste valeur des placements visés. Des dérivés servent à gérer de façon dynamique l'exposition au risque de change.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 3 Placements (suite)

b) Gestion des risques (suite)

i) Risque de change (suite)

Le tableau suivant présente la répartition de la juste valeur des placements de la Caisse selon les devises, y compris l'effet des dérivés.

Répartition de la juste valeur des placements selon les devises

%	2010	2009
Dollars canadiens	69	80
Dollars américains	15	9
Euros	2	3
Autres devises	14	8
	100	100

Au 31 décembre 2010, si le taux de change du dollar américain avait varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, la valeur des placements de la Caisse libellés en dollars américains aurait été supérieure ou inférieure de 109 M\$ (55 M\$ au 31 décembre 2009).

Par ailleurs, au 31 décembre 2010, si le taux de change de l'euro avait varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, la valeur des placements libellés en euros aurait été supérieure ou inférieure de 15 M\$ (18 M\$ au 31 décembre 2009).

ii) Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt affectent de façon inverse la juste valeur de l'actif et du passif du Régime. La sensibilité de la valeur de l'actif aux fluctuations des taux d'intérêt dépend principalement de la composition des échéances des titres à revenu fixe détenus dans le portefeuille obligataire. Cette sensibilité compense en partie la sensibilité de la valeur du passif, qui dépend de la durée des obligations au titre des prestations de retraite.

Pour atténuer le risque de taux d'intérêt, la Politique de placements fixe des limites en ce qui concerne la durée du portefeuille obligataire. De plus, des dérivés sont utilisés pour modifier la sensibilité de la valeur du portefeuille obligataire aux fluctuations des taux d'intérêt.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 3 Placements (suite)**b) Gestion des risques (suite)**

ii) Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau suivant présente la répartition des échéances des titres à revenu fixe détenus dans le portefeuille.

Échéances des titres à revenu fixe détenus

	Échéances			2010
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	Placements à court terme	582	–	–
Obligations nominales	43	776	3 382	4 201
Obligations à taux flottant	–	1 862	78	1 940
Obligations à rendement réel	–	–	990	990
	625	2 638	4 450	7 713

	Échéances			2009
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	Placements à court terme	380	–	–
Obligations nominales	171	1 009	3 496	4 676
Obligations à taux flottant	22	1 113	–	1 135
Obligations à rendement réel	–	–	873	873
	573	2 122	4 369	7 064

Au 31 décembre 2010, si les taux d'intérêt avaient augmenté de 1 %, la juste valeur des placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt aurait diminué de 8,2 % ou 666 M\$ (8,4 % ou 664 M\$ au 31 décembre 2009). Toutefois, cette diminution aurait été entièrement compensée par la diminution de la valeur des obligations au titre des prestations de retraite.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 3 Placements (suite)

b) Gestion des risques (suite)

iii) Risque de prix

Le risque de prix désigne le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison d'une variation des cours du marché liée à d'autres facteurs que les variations de taux de change ou de taux d'intérêt. Ce risque est essentiellement induit par les placements en actions détenus dans le portefeuille de la Caisse.

Pour assurer une gestion adéquate de l'exposition au risque de prix, la Politique de placements prévoit la répartition des actifs de la Caisse entre diverses catégories (ex. : titres à revenu fixe, actions, placements immobiliers), selon des limites prescrites. Les catégories d'actions se subdivisent en sous-catégories selon les marchés (ex. : marché canadien, marché américain, marché international, marché émergent) et selon la capitalisation des sociétés (ex. : actions de sociétés à grande ou à petite capitalisation).

Pour chaque catégorie d'actifs, la Politique de placements définit un indice de référence qui est généralement reconnu sur les marchés. La Politique de placements fixe également une limite quant à l'écart de pondération de chaque catégorie d'actifs par rapport au portefeuille de référence.

La composition des différents portefeuilles d'actions reproduit dans une large mesure la composition de leurs indices de référence. Ainsi, au 31 décembre 2010, si les indices boursiers avaient baissé de 5 %, la juste valeur des placements aurait diminué dans la même proportion, soit de 388 M\$ (303 M\$ au 31 décembre 2009).

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie ne puisse respecter ses obligations contractuelles. L'exposition au risque de crédit pour les titres de créance correspond à la juste valeur, alors que pour les dérivés, elle correspond à la juste valeur des contrats à valeur positive. Le risque de crédit lié aux obligations, aux placements à court terme et aux dérivés est géré conformément à la Politique de placements et aux encadrements complémentaires.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 3 Placements (suite)

b) Gestion des risques (suite)

Risque de crédit (suite)

Pour atténuer le risque de crédit, le Fiduciaire de la Caisse traite avec des chambres de compensation ou avec des contreparties reconnues dont la quasi-totalité a une notation de crédit égale ou supérieure à A-. Des limites de concentration sont également fixées, ce qui assure un seuil minimal de diversification pour chaque portefeuille et restreint l'exposition à l'égard d'une contrepartie ou d'une catégorie de contreparties.

Au 31 décembre 2010, la plus importante concentration de crédit était celle des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec, dont la juste valeur s'élevait à 1 828 M\$, ou 12,6 % des placements (1 820 M\$ ou 14,8 % au 31 décembre 2009).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de liquidités rapidement et d'une manière économique.

L'obligation de détenir des titres liquides du marché monétaire établie par la Politique de placements permet de réduire ce risque. En 2010, ces titres devaient représenter une valeur minimale de 5 % de la valeur marchande totale des placements. Par ailleurs, le Fiduciaire de la Caisse négocie une large proportion des titres du portefeuille sur des marchés liquides.

Note 4 Dérivés

La Politique de placements permet l'utilisation de dérivés pour gérer efficacement l'actif de la Caisse. Le Fiduciaire de la Caisse peut conclure des dérivés notamment pour modifier la répartition de l'actif ou la durée du portefeuille obligataire, créer une exposition en superposition à une catégorie d'actif, gérer le risque d'exposition aux devises et, dans le cas de certains portefeuilles d'arbitrage, pour profiter des occasions de marché.

Le montant nominal des dérivés correspond au montant convenu contractuellement avec les contreparties et servant de référence pour déterminer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant permet d'établir le rendement obtenu des contrats et la juste valeur de ces derniers en fonction des variations de taux ou de prix. Il est présenté en valeur absolue et ne reflète pas le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur des dérivés. Par conséquent, il n'indique pas l'exposition de la Caisse aux risques de marché, de crédit et de liquidité.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 4 Dérivés (suite)

Les types de dérivés conclus par la Caisse sont les suivants :

a) Contrats à terme

Les contrats à terme sont des engagements fermes à prendre livraison d'une devise ou d'un instrument financier donné ou à livrer une devise ou un instrument financier donné à un prix déterminé et à une échéance établie d'avance. Ils peuvent porter sur des taux de change, des indices boursiers, des obligations ou des produits de base.

b) Options

Les options sont des engagements qui confèrent au détenteur un droit et non une obligation de prendre livraison d'un instrument financier ou de livrer un instrument financier au prix stipulé à une date donnée ou dans un délai déterminé.

c) Swaps

Un swap est un engagement en vertu duquel sont échangés, selon le type de contrat, des paiements d'intérêt à taux fixe ou à taux variable contre des encaissements d'intérêt à taux variable ou à taux fixe, ou en contrepartie d'un rendement basé sur l'évolution de certains indices boursiers ou obligataires.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 4 Dérivés (suite)

Le tableau suivant présente le montant nominal et la juste valeur des différentes catégories de dérivés détenus par la Caisse.

Dérivés par catégories

	2010		2009	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Dérivés sur taux d'intérêt				
Contrats à terme				
Cotés en bourse	2 532	–	3 534	–
Hors bourse	1 022	12	–	–
Options achetées cotées en bourse	272	(1)	190	–
Options vendues cotées en bourse	255	(1)	268	(1)
Dérivés sur actions				
Contrats à terme cotés en bourse	1 867	–	1 130	–
Options achetées				
Cotées en bourse	283	(6)	247	(4)
Hors bourse	–	–	108	(2)
Options vendues				
Cotées en bourse	283	(4)	–	–
Hors bourse	83	(1)	91	(2)
Swaps	1 214	37	913	20
Dérivés sur devises				
Contrats à terme				
Cotés en bourse	160	–	110	–
Hors bourse	2 005	(7)	678	(1)
Options achetées hors bourse	143	(1)	104	–
Options vendues hors bourse	95	–	145	(1)
Dérivés sur produits de base				
Contrats à terme cotés en bourse	123	–	291	–
Options achetées cotées en bourse	54	–	39	(1)
Options vendues cotées en bourse	67	(1)	28	–
		27		8

Les dérivés en cours au 31 décembre 2010 viennent à échéance en 2011, sauf certains contrats à terme d'un montant nominal de 22 M\$ qui viennent à échéance au plus tard en 2012.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 5 Revenu net de placements

Le tableau suivant présente le revenu net des placements de la Caisse. Les gains nets (pertes nettes) sur placements provenant des dérivés ont été attribués, le cas échéant, à la catégorie d'actifs spécifique associée à sa stratégie de placement.

Revenu net de placements

	2010			2009		
	Intérêts et dividendes	Gains nets (pertes nettes) sur placements ^{a,b,c}	Total	Intérêts et dividendes	Gains nets (pertes nettes) sur placements ^{a,b,c}	Total
Titres à revenu fixe	240	380	620	242	204	446
Actions	190	737	927	117	1 051	1 168
Placements immobiliers	56	74	130	32	(78)	(46)
Produits de base	–	(15)	(15)	–	89	89
Autres dérivés	–	46	46	–	56	56
	486	1 222	1 708	391	1 322	1 713

a) Déduction faite des coûts de transaction de 5 M\$ (5 M\$ en 2009).

b) Y compris les gains nets réalisés, qui ont totalisé 833 M\$ (473 M\$ en 2009).

c) Les catégories Titres à revenu fixe et Actions comprennent des gains nets sur placements provenant de dérivés de 27 M\$ et 380 M\$ respectivement (7 M\$ et 431 M\$ respectivement en 2009).

Note 6 Cotisations et transferts

	2010	2009
Participants		
Cotisations régulières	108	95
Transferts	5	13
Cotisations de rachat	7	10
	120	118
Employeur		
Cotisations régulières	132	109
Cotisations supplémentaires	164	186
Cotisation d'équilibre	350	370
	646	665
	766	783

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 6 Cotisations et transferts (suite)

Un rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 a été déposé à la Régie des rentes du Québec en juin 2010. Cette évaluation présente un déficit de capitalisation de 1 147 M\$ et un déficit de solvabilité de 2 658 M\$. L'Employeur a donc versé une cotisation d'équilibre de 350 M\$ (370 M\$ en 2009) pour combler une partie du déficit actuariel. Des cotisations supplémentaires de 164 M\$ (186 M\$ en 2009) ont également été versées, dont 156 M\$ pour couvrir le coût du service courant qui excédait les cotisations salariales et patronales régulières et 8 M\$ pour donner suite à une décision prise par l'Employeur en 2010 d'acquitter la totalité des droits lors d'un versement d'une prestation forfaitaire à un participant.

Cotisations supplémentaires et d'équilibre accumulées

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	1 543	834
Cotisations supplémentaires et d'équilibre	514	556
Intérêts selon le taux de rendement de la Caisse ^a	254	153
	768	709
Solde à la fin de l'exercice	2 311	1 543

a) Déduction faite des frais de gestion de la Caisse et des frais d'administration du Régime.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 7 Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite ont été établies par le cabinet d'actuaire Aon Hewitt aux fins de la comptabilisation par l'Employeur. Ces obligations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et déterminées à partir des hypothèses les plus probables établies par l'Employeur à l'égard des événements futurs.

Obligations au titre des prestations de retraite

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	12 742	10 208
Prestations constituées	347	279
Intérêts cumulés sur les prestations constituées	778	760
Prestations versées, transferts de valeur et remboursements	(602)	(551)
Pertes actuarielles et changement d'hypothèses	1 719	2 046
	2 242	2 534
Solde à la fin de l'exercice	14 984	12 742
Principales hypothèses actuarielles		
Taux d'actualisation (%)	5,5	6,2
Taux de croissance des salaires ^a (%)	2,6	3,0

a) Ce taux tient compte des progressions salariales ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 8 Capital

La gestion du capital du Régime vise à garantir la capitalisation intégrale à long terme des prestations de retraite. Cette gestion est encadrée par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, qui fixe les cotisations que l'Employeur doit verser pour financer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime.

Pour mesurer la santé financière à long terme du Régime et sa capacité à s'acquitter de la totalité des prestations acquises par les participants et les bénéficiaires, un cabinet d'actuaire prépare une évaluation actuarielle tous les ans. Cette évaluation détermine la nécessité pour l'Employeur d'effectuer des cotisations supplémentaires et d'équilibre. À ce jour, l'Employeur a toujours acquitté l'ensemble de ses obligations en matière de financement du Régime.

La Politique de placements énonce les principes selon lesquels le Fiduciaire de la Caisse doit gérer les actifs de celle-ci dans le respect des exigences de placement de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Le Fiduciaire de la Caisse s'acquitte de ses responsabilités en matière de gestion des actifs conformément à ces exigences.

Note 9 Opérations entre apparentés

Les placements de la Caisse comprennent des obligations émises par Hydro-Québec et par le gouvernement du Québec et ses organismes. La juste valeur de ces obligations représentait respectivement 176 M\$ et 1 652 M\$ au 31 décembre 2010 (574 M\$ et 1 246 M\$ au 31 décembre 2009).

Par ailleurs, en 2010, les services rendus par Hydro-Québec ont totalisé 7 M\$ (6 M\$ en 2009) pour la gestion de la Caisse et 5 M\$ (7 M\$ en 2009) pour l'administration du Régime.

Note 10 Éventualités

Le 18 mars 2009, trois retraités d'Hydro-Québec ont déposé à la Cour supérieure du district de Montréal une requête pour jugement déclaratoire contre Hydro-Québec, le Comité de retraite d'Hydro-Québec et le délégué de ce comité. Cette requête porte sur l'interprétation de la méthode de calcul de la rente prévue au Règlement. Le Fiduciaire de la Caisse considère qu'il est trop tôt pour en évaluer l'incidence sur la situation financière du Régime. L'audition de la requête est prévue pour mars 2012.

Note 11 Données comparatives

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

